



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Agence Française de l'Adoption



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence Française de l'Adoption



Joëlle VOISIN

Présidente du Conseil
d'Administration de
l'AFA

ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE

Ce rapport général est le dernier de l'Agence Française de l'Adoption, créée par la loi de 2005 afin de doter la France d'un opérateur public de l'adoption internationale respectueux d'une éthique.

Depuis 2006, près de 4500 enfants ont été adoptés par son intermédiaire. En 2007, elle a permis l'adoption de 603 enfants. Puis, en 2011, le nombre d'adoptions a commencé à diminuer parallèlement à celui de l'ensemble des adoptions internationales, du fait de l'application de la Convention de la Haye. En 2015, lorsque j'ai été nommée présidente, il n'était plus que de 177 et, en 2022, il s'élève à 49. La crise sanitaire a eu des conséquences redoutables sur l'adoption internationale. Ces chiffres ne sont pas remontés à ce jour malgré la réouverture des pays, notamment du fait du contexte international et de la suspension des adoptions en Russie, à Haïti puis à Madagascar.

Forts du constat de cette diminution drastique des adoptions réalisées, forts des savoirs faire considérables acquis du fait de l'adaptation des accompagnements réalisés par les personnels à l'évolution du profil des enfants confiés à l'adoption internationale (près de 90% des enfants adoptés en 2022 ont des besoins spécifiques), le Conseil d'administration et l'équipe de l'AFA ont très vite été convaincus que l'agence devait évoluer et faire bénéficier de son expertise les enfants pupilles de France, pour lesquels certains départements n'arrivaient pas à trouver une famille qui leur convienne. Ils ont aussi adhéré au projet de regroupement avec une structure dédiée à un autre volet de la protection de l'enfance. Deux tentatives de regroupement avec le GIP Enfance en danger ont avorté mais l'AFA a tenu bon. La directrice générale, Charlotte Girault et son équipe se sont accrochées à la barre surmontant les périodes de découragement, restant toujours positives. Et grâce à l'engagement d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat

chargé de l'Enfance et de la Famille, au travail de ses services, à une mission de préfiguration de l'IGAS, un nouvel organisme encore plus ambitieux a été créé par la loi du 7 février 2022. Il regroupe non seulement l'AFA et le GIPED mais aussi le Conseil National d'accès aux origines personnelles (le CNAOP) et le Conseil National de la Protection de l'Enfance (le CNPE). Pierre Stecker, nommé « préfigurateur », a pris la conduite du travail de construction de ce nouvel organisme, dénommé France Enfance Protégée. Le premier Conseil d'administration s'est tenu le 5 janvier dernier sous la présidence de Florence Dabin, présidente par ailleurs du Conseil Départemental du Maine et Loire.

Une nouvelle aventure commence pour l'AFA. Elle devient, avec des missions élargies, une direction de ce nouveau GIP, dont le préfigurateur est devenu le directeur général. Le législateur a toutefois laissé un délai de 24 mois pour mener à terme les adoptions engagées par l'AFA dans les pays où elle est accréditée afin de laisser le temps au nouvel organisme d'être accrédité à son tour. Pendant cette courte période, l'AFA conserve des crédits, mis à disposition par FEP, et ses instances de gouvernance continueront à se réunir.

Je sais que je peux compter sur un engagement sans faille de l'équipe de l'AFA pour continuer à mener à bien ses missions au sein du nouvel organisme, France Enfance Protégée, auquel je souhaite qu'il réponde pleinement aux attentes fortes des acteurs de la protection de l'enfance.

Directrice de publication - Mme Charlotte Girault
Directrice générale

Agence Française de l'Adoption

ISSN 2778 - 1704 (en ligne)
ISSN 2650 - 1317 (imprimé)

2022

SOMMAIRE

Édito de la Présidente	3
Avant-propos de la Directrice	5

2022 EN CHIFFRES INTRODUCTION

Les chiffres de l'adoption internationale	8
Les chiffres de l'AFA	9

1 LA MISSION D'INFORMATION ET DE CONSEIL AUPRÈS DES CANDIDATS ET DES FAMILLES

Les outils numériques au service des candidats	11
Les missions de conseil et d'orientation : un accueil humain, proactif et spécialisé	12
L'accompagnement individualisé : un approfondissement de l'accompagnement	16
La préparation des familles en séances collectives : la pérennisation et un développement des propositions de l'AFA	17
L'accompagnement pluridisciplinaire des candidats en vue de l'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques (EBS)	21
L'intermédiation dans les procédures	22
Un accompagnement après l'adoption de plus en plus soutenu	23

2 LA MISSION D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Pôle Afrique	28
Pôle Caraïbes	30
Pôle Amérique	31
Pôle Asie	33
Pôle Europe	35

3 LE TRAVAIL EN RÉSEAU AVEC LES DÉPARTEMENTS : UNE DYNAMIQUE CONTINUE

Des rencontres de l'AFA dans les départements pour plus de proximité	40
La poursuite des sessions de formation initiale et continue	40
Des réunions thématiques renouvelées et très suivies	41
L'appui à l'adoption nationale, consolidation de la procédure et première concrétisation	41
Le séminaire annuel de l'AFA : <i>Les grands lieux communs de l'adoption</i>	42
Des Matinales thématiques variées, pour une réflexion continue et un partage de connaissances	45

4 GESTION ET BUDGET

L'équipe de l'AFA	47
Bilan de gestion	48

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE



Charlotte Girault

Directrice générale
de l'AFA

C'est une Agence Française de l'Adoption (AFA) renouvelée dans ses équipes, tout au long de ces 5 dernières années, et dans ses missions, issues des lois du 7 et du 21 février 2022, qui démarre au sein du GIP France Enfance Protégée en janvier 2023.

Pour autant, même avec un recentrage de l'adoption internationale sur les profils d'enfants à besoins spécifiques, largement issu d'une application du principe de subsidiarité de l'adoption internationale prescrit par la Convention de la Haye, les équipes internationales de l'AFA ont accompagné moins de dossiers qu'en 2021 (tant en termes de nouvelles sollicitations de candidats que d'adoptions concrétisées) et qu'avant la pandémie de COVID. Certains pays d'origine ont renforcé et durci leurs critères d'acceptation de dossiers, certains n'ont pas attribué autant de quotas en 2022 que les années précédentes et d'autres encore, ont moins proposé d'apparement en général. Les suspensions d'adoptions internationales dans certains pays (Russie, Haïti, Madagascar notamment, pour les partenaires habituels de l'Agence), ainsi que l'absence de reprise dans d'autres depuis la pandémie (Chine notamment) ont participé de cette réduction et conduisent les équipes à une forte adaptabilité pour permettre l'orientation des candidats.

Les équipes ont en effet choisi de développer leur mobilisation sur la première mission de l'agence (l'information et l'orientation) pour proposer des formats et des contenus de session de préparation avec le souci de l'adéquation avec les profils d'enfants proposés, pour se spécialiser et proposer un accompagnement de l'attente des candidats. C'est un travail de qualité et d'expertise au service des départements et des candidats qui s'exprime au regard des réponses apportées, avec des indicateurs en hausse notamment en termes de propositions approfondies (formations et canaux de communication par exemple) et de proactivité des agents (rappels et gestion en suivi de l'accompagnement notamment).

Dans France Enfance Protégée, l'AFA conserve son nom, sous lequel elle est reconnue dans les pays partenaires, son équipe pluridisciplinaire spécialisée et ressource pour les acteurs de l'adoption, son statut public et sa mission d'intermédiaire. Dans ses objectifs des 24 prochains mois, l'AFA mettra en œuvre les moyens nécessaires pour faire autoriser le GIP France Enfance Protégée par ses partenaires et éviter toute rupture d'accompagnement des dossiers déjà orientés. Le travail a commencé en termes de communication durant les missions de 2022 et en lien avec le ministère des affaires étrangères. Il faudra veiller à l'avenir à nourrir la spécialisation et l'expertise acquise de l'AFA, y compris l'expertise internationale, afin de conserver un opérateur en capacité d'appuyer les acteurs et les conseils départementaux dans cette matière

de l'adoption, devenue résiduelle des politiques de protection de l'enfance. Sans lui donner un monopole qui réduirait la réponse aux usagers, l'AFA doit trouver une place complémentaire à d'autres acteurs dont la connaissance fine du terrain est une richesse pour cette politique.

L'AFA est consciente que les enjeux de la recherche des origines conduisent à poursuivre le travail de la politique de l'adoption face à d'autres filiations, dont l'objet ne relève pas de la protection de l'enfance et pourraient générer les mêmes interpellations dans quelques années, que celles portées par les associations d'adoptés aujourd'hui face à leur(s) histoire(s).

Résolument tournée vers ses missions d'avenir à construire (appui aux départements, gestion d'une Base nationale de données des agréments à créer, orientation des recherches des origines, en particulier en lien avec le CNAOP) avec les équipes plus larges du GIP France enfance protégée, l'AFA devra bénéficier des moyens à la hauteur des ambitions des lois sur l'adoption et protection des enfants.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité.

Charlotte Girault

Directrice Générale
de l'AFA

2022

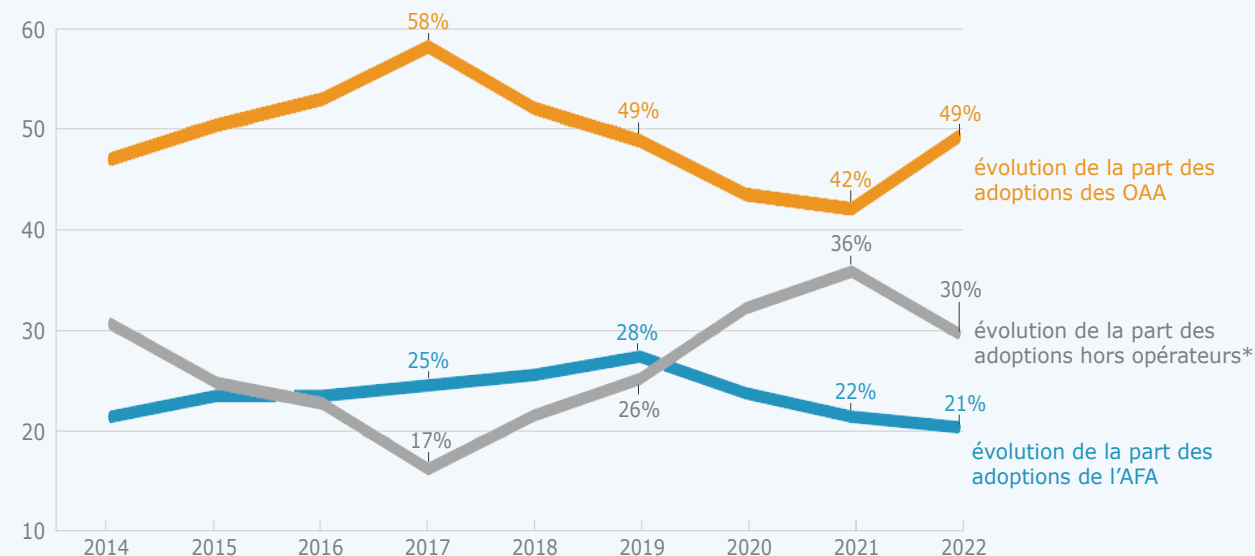
EN CHIFFRES

Introduction

2022 | LES CHIFFRES DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

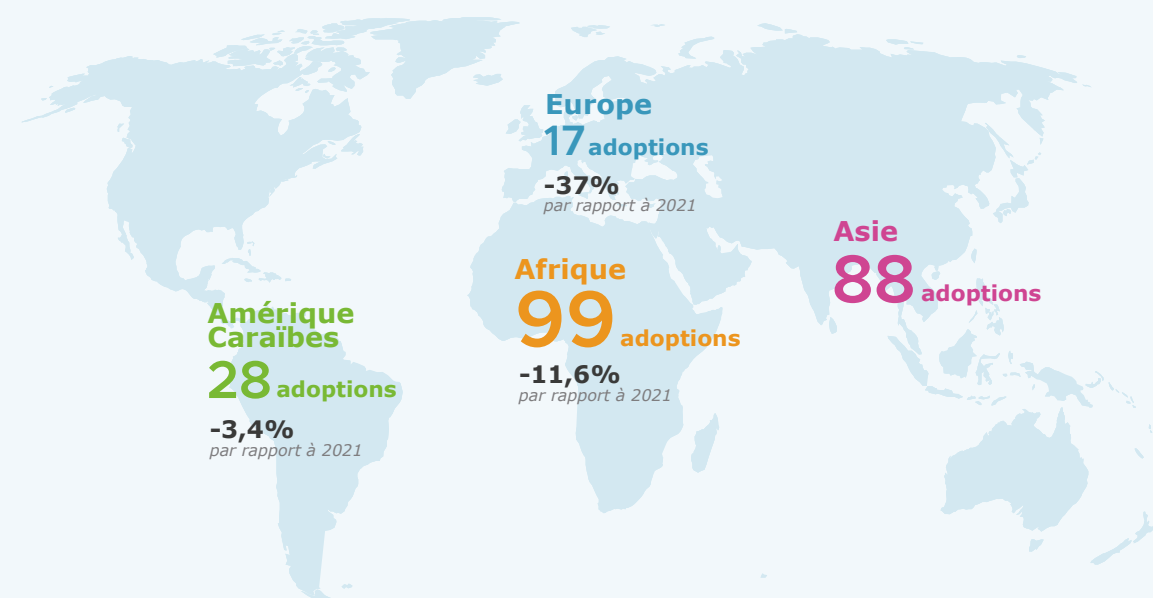
Source : MAI

Évolution de la répartition entre type de procédure de 2014 à 2022 (valeurs en pourcentages)

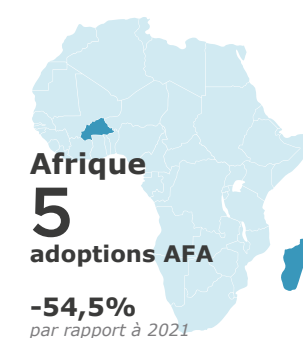
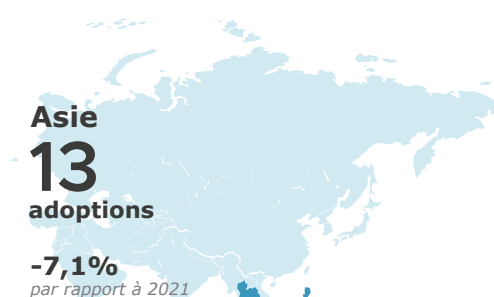
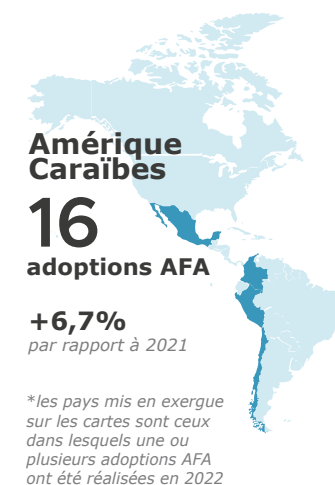


*individuelles, indépendantes, directes

232 adoptions internationales
-8% par rapport à 2020
34 pays d'origine
76% d'adoptions dans des pays encadrés CLH 1993 — dont **21%** réalisées par l'AFA



2022 | LES CHIFFRES DE L'AFA*



49
ADOPTIONS EN 2022

4476
ADOPTIONS DEPUIS 2006

92,9%
ADOPTIONS CLH EN 2022

soit des adoptions encadrées par la Convention de La Haye de 1993 (CLH 1993) sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ratifiée par le pays d'origine.

Concernant les adoptions réalisées par l'intermédiaire de l'AFA en 2022, la Fédération de Russie est le seul pays partenaire de l'AFA à ne pas avoir ratifié la Convention de la Haye. L'adoption internationale en Russie est néanmoins encadrée par le traité bilatéral de 2013 entre la France et la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'adoption internationale.

93%
PAYS CLH EN 2022

41
SESSIONS DE PRÉPARATION À DESTINATION DES CANDIDATS EN 2022

5353
FAMILLES ACCOMPAGNÉES EN 2022

avant, pendant et après l'adoption

1 LA MISSION D'INFORMATION ET DE CONSEIL AUPRÈS DES CANDIDATS ET DES FAMILLES

partie I

L'AFA a pour mission de préparer les candidats à la réalité de l'adoption actuelle. Elle les informe, conseille et accompagne avant, pendant et après l'adoption. Les missions d'information et d'accompagnement des candidats sont particulièrement portées par le Service Information et Accompagnement (SIA) de l'AFA qui est constitué du Pôle Information et Conseil (PIC) et du Pôle santé. Ces missions sont par ailleurs transversales et le service international y contribue en collaboration avec le SIA.

Afin de mener à bien sa mission, **l'AFA collabore avec un réseau de correspondants à l'étranger et avec les services adoption des conseils départementaux français.** L'Agence forme de manière continue ses collaborateurs et ses partenaires départementaux afin d'assurer une adoption internationale éthique et sécurisée et développe son appui aux départements dans le cadre de l'adoption nationale.

Cette année, les profils des enfants adoptés ont peu évolué par rapport aux années précédentes et la part d'Enfants à Besoins Spécifiques adoptés est toujours plus élevée (89,8% en 2022, 78,2% en 2021). Les problématiques auxquelles les candidats et les familles doivent être préparés et accompagnés concernent donc essentiellement le profil des enfants proposés à l'adoption tant internationale que nationale, les critères de sélection des pays d'origine, les réalités des procédures internationales, l'interculturalité, les aléas et impondérables avec les différents pays, l'importance et les exigences du suivi post-adoption et le cadre existant en matière de recherches des origines. Ainsi, en 2022, l'AFA a poursuivi l'adaptation de ses missions à l'évolution du contexte de l'adoption en intégrant la dimension adoption nationale (mise en place d'une formation sur les « histoires lourdes pré-adoptives » et nouvelles formations santé sur les maladies de l'hémoglobine et les troubles du neurodéveloppement).

LES OUTILS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES CANDIDATS

1. Un site grand public comme vivier d'informations accessibles et lisibles

La première mission de l'AFA étant d'informer les candidats à l'adoption, l'Agence propose aux candidats une information rapide et accessible tout au long de leur procédure par l'intermédiaire du PIC, des différents pôles géographiques et des chargés de mission mobilisés. De nombreux outils étayent cette mission d'information, en particulier le site internet de l'AFA dont le contenu est enrichi et actualisé régulièrement. L'ensemble des informations générales sur les procédures, les profils d'enfants adoptables, les actualités dans les pays d'origine, et autres informations clés, sont disponibles sur le site de l'AFA.

> ESPACE ADOPTANT

> ESPACE PRO

> ESPACE INSTITUTIONNEL

> ESPACE JUNIOR

Créé en 2006, le site de l'Agence a accueilli plus de 7,6 millions de visiteurs en 15 ans. Il propose plusieurs plateformes destinées à divers publics ; l'Espace Adoptant pour les candidats à l'adoption, l'Espace Pro pour les correspondants départementaux, l'Espace Institutionnel pour les membres des instances et l'Espace Junior pour les jeunes adoptés. En 2022, la fréquentation du site, qui suppose une réactivité permanente, s'est illustrée par une moyenne de 477 connexions journalières sur l'adresse www.agence-adoption.fr. Pour assurer un service numérique efficient et une information aux familles abondante, l'équipe de l'AFA veille à la mise à jour et l'actualisation du contenu du site de l'AFA.

2. La Lettre de l'AFA pour s'informer trimestriellement des actualités de l'Agence

Dans le but de **créer un lien toujours plus riche avec ses candidats, familles et réseau institutionnel, l'AFA a pérennisé le nouveau format de la Lettre de l'AFA, initié en 2021.** Cette Lettre, trait d'union entre l'Agence, les familles, les acteurs de la protection de l'enfance et plus spécifiquement, ceux de l'adoption internationale, connaît la même popularité qu'en 2021, avec un taux d'ouverture de 43,3% en 2022 (contre 43% en 2021, ainsi qu'une moyenne nationale [tous secteurs confondus] de 21,33%¹).

Les familles ayant un dossier enregistré à l'AFA ou ayant adopté par son intermédiaire semblent être particulièrement sensibles à cet outil de communication, avec un taux d'ouverture des Lettres de l'AFA de 56% en 2022. Les partenaires de l'Agence (institutionnels, associations, partenaires étrangers, etc) révèlent de leur côté un taux d'ouverture de la newsletter de 30,5%, un chiffre toujours supérieur à la moyenne nationale.

3. Un Espace Adoptant pour le suivi des candidats de leur dossier

Le PIC assure par ailleurs la pérennité du suivi de l'Espace Adoptant sur la base de l'AFA, dédié aux candidats. Sur l'année 2022, 183 requêtes ont été traitées par les conseillères (contre 338 en 2021 et 230 en 2020). Cette baisse importante est à mettre en parallèle avec la proposition systématique d'entretien pendant l'attente et de contacts rapprochés avec les familles. Les familles peuvent donc informer directement le conseiller ou le rédacteur d'un changement de situation sans passer par l'envoi d'une requête.

4. La digitalisation de la procédure d'inscription aux sessions de préparation et d'information

Les conseillères du PIC sont aussi les **premières interlocutrices des familles qui souhaitent s'inscrire à des réunions de préparation et d'information** proposées par l'AFA (cf page 17). En 2022, elles ont géré les demandes d'inscription des familles pour le parcours en 4 modules et les réunions EBS (sessions généralistes et sessions thématiques). Ainsi, elles ont traité 1214 mails de familles sur la boîte mail inscription.preparation@agence-adoption.fr².

En 2021, 1622 mails avaient été reçus. Cette baisse s'explique par une amélioration de la réponse à ces derniers (les familles pouvaient envoyer plusieurs mails auparavant) en termes de réactivité des réponses et une **meilleure visibilité des propositions de l'Agence**, le calendrier des réunions proposées est en effet communiqué et publié en avance sur le site internet de l'AFA avec des dates d'ouverture des inscriptions précisées dans un délai raisonnable avant la formation. Ainsi, toutes les familles intéressées peuvent prendre connaissance des dates, anticiper leur organisation. L'AFA de son côté observe une nette baisse des annulations à la suite de la mise en place de ce fonctionnement.

LES MISSIONS DE CONSEIL ET D'ORIENTATION : UN ACCUEIL HUMAIN, PROACTIF ET SPÉCIALISÉ

Les missions de conseil et d'aide à l'orientation sont principalement portées par le Pôle Information et Conseil (PIC) qui initie majoritairement les échanges avec les adoptants. Composé en 2022 d'une équipe de quatre conseillères : deux juristes (l'une spécialisée en droit international et l'autre en droits de l'enfant), d'une assistante sociale et d'une greffière mise à disposition par le Ministère de la Justice, le PIC bénéficie de l'appui d'une assistante du service Information et Accompagnement (SIA). En plus de leurs formations initiale complémentaires, **les conseillères du PIC disposent d'une formation transversale et continue sur tous les pays avec lesquels travaille l'agence. En effet, les conseillères du PIC sont en lien étroit avec chaque rédacteur et des échanges sont organisés régulièrement** (en moyenne 2 par mois) afin que les actualités, voire les situations exceptionnelles soient connues et puissent être accompagnées. De la même manière, sur la base des revues de presse réalisées par la chargée de communication et de la veille juridique réalisée par la coordinatrice du PIC, des réunions d'équipe sont organisées dès que nécessaire (environ 2 par mois) afin d'évoquer les changements législatifs en matière d'adoption (et plus largement, en protection de l'enfance) ou les thèmes d'actualités sur lesquels les conseillères peuvent être sollicitées. Grâce à ce travail de formation continue, les conseillères sont en mesure de répondre à l'ensemble des questions posées par les usagers et de les réorienter, le cas échéant, vers les administrations/organisations compétentes.

Au-delà de leurs missions communes d'information, de conseil et d'orientation, **chacune des conseillères a une référence qui lui est propre, afin de renforcer l'efficacité et la qualité de l'accompagnement des candidats.** Ces références constituent le domaine d'expertise de chacune des conseillères qui sont chargées du suivi de ces questions, en

¹ MAILCHIMP, Statistiques moyennes de campagne de marketing par e-mail des clients Mailchimp par secteur, Chiffres 2019 [en ligne]

² Avec la création de France Enfance Protégée et depuis le 29 mars 2023, l'adresse mail d'inscription aux sessions de préparation est afa.inscription.preparation@france-enfance-protgee.fr

lien avec la cheffe de service du service information et accompagnement.



L'équipe du PIC en 2022

De gauche à droite : la conseillère et coordinatrice du PIC, la conseillère et coordinatrice de la commission EBS, la conseillère et référente correspondants départementaux, la conseillère et référente suivi post-adoption et l'assistante du service Information et Accompagnement.

1. Le conseil : plusieurs voies possibles pour une meilleure réactivité

Depuis 2006, les conseillères du PIC informent et conseillent les candidats à l'adoption par le biais de la plateforme téléphonique ouverte du lundi au vendredi inclus, dont trois jours en continu y compris sur la période méridienne.

Entamée en 2020, **l'équipe du PIC a pérennisé sa politique de diversification des canaux d'interpellation utilisés par les usagers pour obtenir des informations et des conseils en matière d'adoption en 2022.** Le PIC a également poursuivi le travail d'amélioration de la prise en charge des demandes (par téléphone ou par mail).

Via la plateforme téléphonique

En 2022, les conseillères du PIC ont été joignables via la plateforme téléphonique 248 jours sur 252 jours travaillés. La plateforme téléphonique a dû être fermée 4 jours (séminaires AFA et FEP, ponts de l'Ascension et de la Toussaint). Les horaires de la plateforme téléphonique ont également été modifiés 8 fois pour des nécessités de service (formations collectives et rencontres avec des partenaires institutionnels). À chaque fois, une communication (via le site internet de l'AFA) est réalisée afin que les appelants soient informés et un répondeur spécifique est mis en place. Par ailleurs, les conseillères du PIC assurent la continuité du service via le traitement des demandes urgentes par mail.

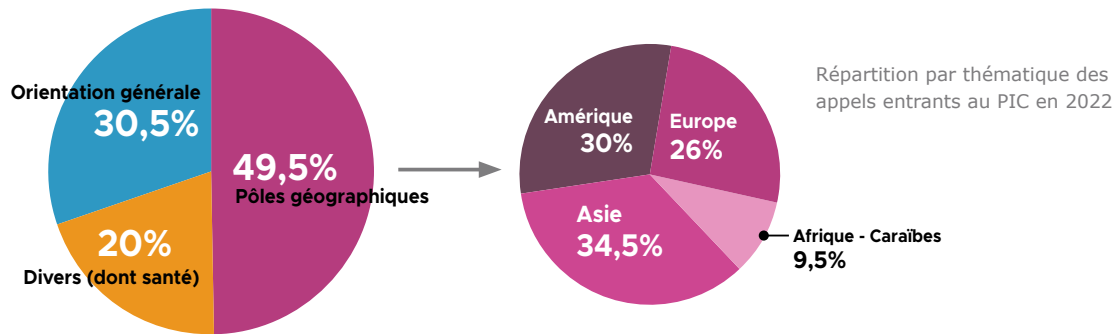
UNE MULTITUDE D'APPELANTS POUR DES DEMANDES AUSSI VARIÉES

En 2022, les conseillères du PIC ont répondu à 6323 appels (soit en moyenne 25 appels par jour). Cette légère baisse du nombre d'appels entrants au PIC (7067 en 2021) rejoint logiquement celles du nombre de candidats accompagnés par l'AFA et du nombre de candidats agréés pour l'adoption³. De manière plus globale, le volume d'appels aux services publics diminue, comme le mentionne le rapport de la DITP, et l'AFA ne fait pas exception en diversifiant ses canaux pour la saisine des usagers. **Malgré cette baisse, les conseillères du PIC ont travaillé à l'amélioration de la prise en charge des appels entrants. Le travail de réduction du temps d'attente des appelants** pour éviter qu'ils ne raccrochent avant d'avoir pu échanger avec une conseillère au téléphone a été poursuivi en 2022. Cette année, les appelants ont attendu en moyenne 16 secondes avant d'être mis en relation avec une conseillère. Par ailleurs, **les conseillères ont décroché 97% des appels entrants** (contre 95% en 2021 et 68% en 2020). Grâce à la formation transversale et continue des conseillères du PIC sur l'ensemble des pays partenaires de l'AFA, **elles ont géré, en 2022, plus de 88% des appels entrants de manière autonome ; c'est-à-dire, sans qu'il soit nécessaire de solliciter le rédacteur ou l'assistant concerné au sein du service international** (comme en 2021 et contre 83% en 2020).

Près de la moitié des appels reçus par le PIC concerne les pays partenaires de l'AFA. Toutefois, la part des appels qualifiés d'orientation générale (appels qui concernent les pays non partenaires de l'AFA ou l'adoption nationale) est plus importante d'années en années. La sollicitation croissante des conseillères du PIC sur ces questions peut s'expliquer de plusieurs manières. L'AFA est mieux identifiée dans le champ de l'adoption et est bien référencée sur internet (le site adoption.gouv.fr obsolète ayant été supprimé par le ministère des affaires sociales en 2022). Cependant, cette donnée est à mettre en perspective avec le constat de l'accessibilité de l'AFA : en effet, l'AFA est actuellement le seul acteur public de l'adoption à être joignable facilement par téléphone. Les équipes au sein des conseils départementaux, la Mission de l'Adoption Internationale, le CNAOP et certains organismes privés

³ OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, La situation des pupilles de l'État, Enquête au 31 décembre 2020, Juin 2022 [en ligne]

sont injoignables par téléphone ou uniquement sur rendez-vous ou sur des plages horaires restreintes.



De la diversité des thématiques des appels entrants découle celle du profil des appelants. **Majoritairement, les conseillères sont contactées par des candidats à l'adoption déjà accompagnés par l'AFA.** Toutefois, elles le sont aussi par des personnes souhaitant entamer des démarches d'adoption, par des professionnels des conseils départementaux ou des métiers de la justice et du droit (juge, notaire, avocat, greffier...) souhaitant obtenir des informations quant à l'adoption dans un pays, aux profils des enfants adoptables et/ou aux candidats accompagnés par l'AFA. Les conseillères du PIC reçoivent également des sollicitations de personnes souhaitant faire venir un mineur sur le territoire français via une décision judiciaire ou administrative différente de l'adoption (kafala, délégation d'autorité parentale, regroupement familial...) afin d'assurer, selon leurs propos, un « meilleur avenir » au mineur ou de le protéger d'une situation de danger imminent (excision, travail forcé...). Enfin, les conseillères gèrent les demandes de personnes ayant été adoptées (cf page 24).

LES APPELS SORTANTS POUR UN ACCOMPAGNEMENT PLUS PERSONNALISÉ

Toujours dans l'objectif d'individualiser au maximum l'accompagnement des candidats à l'adoption, les conseillères du PIC ont, depuis plusieurs années, développé les appels dits « sortants » aux candidats. Ainsi, **en 2022, 2032 appels ont été émis par les conseillères du PIC** (contre 1784 en 2021 et 1168 en 2020), soit une hausse de près de 14%.

UN PARTAGE D'EXPÉRIENCE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES APPELS

Dans la perspective de la création du GIP France Enfance Protégée et pour se familiariser avec les méthodes de travail et expertises des uns et des autres, des sessions d'écoute entre les agents de l'AFA et ceux du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED) ont été organisées en 2022. Durant plusieurs demi-journées, les conseillères de l'AFA ont pu écouter les appels reçus sur la plateforme téléphonique du 119 et échanger avec les écoutants sur les situations entendues. Ces temps permettent de **favoriser le partage de pratiques et d'échanger sur les enjeux de la téléphonie sociale.** En retour, les agents de l'AFA accueilleront leurs collègues du SNATED durant l'année 2023 pour leur faire découvrir leurs missions, leurs activités ainsi que leurs outils.

Initialement mise en place pour pallier la fermeture de la plateforme téléphonique lors du premier confinement en 2020, l'adresse mail information@agence-adoption.fr a été conservée afin de faciliter les échanges avec les candidats à l'adoption. Ces échanges par mail permettent aux candidats de contacter les conseillères du PIC à n'importe quel moment de la journée et donc en dehors des horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique. Les candidats utilisent également ce canal pour transmettre par voie numérique des documents utiles à l'accompagnement de leur projet d'adoption par l'AFA.

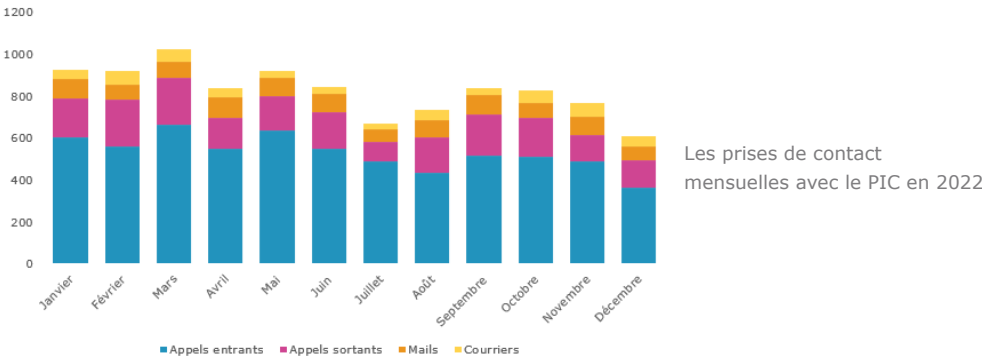
En 2022, les conseillères ont traité 970 demandes d'information et de conseil adressées par les candidats sur cette boîte mail (soit environ 81 par mois). En très léger recul par rapport à 2021 (1044 mails), ce

via la boîte mail information

chiffre est à mettre en perspective avec la baisse du nombre d'agréments délivrés et en cours de validité, ainsi qu'au mode de calcul qui comptabilise les demandes reçues et non le nombre de mails.

via le courrier papier

En 2022, le PIC a traité 569 courriers de demande d'information et de pré-dossiers (contre 484 en 2021 et 337 en 2020). Il est important de souligner que malgré les nouvelles technologies, les usagers sont toujours en demande de cette modalité de communication ou ne peuvent pas se passer de cette dernière (transmission de dossiers ou de documents originaux, par exemple).



2. L'orientation : une mission initiale essentielle

Les conseillères du PIC partagent une mission d'aide à l'orientation des candidats. Celle-ci se réalise par le biais d'entretiens d'aide à l'orientation. Ces entretiens sont systématiquement proposés aux candidats à l'adoption ayant envoyé un pré-dossier non-orienté à l'AFA et à la demande des candidats si ceux-ci en font la demande. Ils ont pour objectif d'aider les candidats à comprendre le contexte de l'adoption et à identifier si possible un ou plusieurs pays vers lesquels ils pourraient adresser leur candidature via l'Agence. Ils se déroulent par téléphone, par visioconférence ou dans les locaux de l'Agence et durent environ une heure et demi. Ces entretiens se distinguent des appels courts d'orientation générale reçu sur la plateforme. Ces entretiens sont souvent réalisés au tout début des démarches d'adoption (peu de temps après que l'agrément ait été obtenu par les candidats) mais ils sont aussi parfois demandés ou proposés dans le cadre d'une réorientation. A titre d'exemple, en 2022, en lien avec le service international, les conseillères du PIC ont proposé des entretiens d'aide à l'orientation aux candidats dont le dossier était enregistré dans un pays frappé par une mesure de suspension (Chine, Russie, Madagascar...).

En 2022, les conseillères du PIC ont réalisé 257 entretiens d'aide à l'orientation (contre 268 en 2021 et 234 en 2020), soit près de 22 entretiens par mois. La légère baisse du nombre d'entretiens d'aide à l'orientation réalisés s'explique notamment par l'absence d'une conseillère pendant quelques mois.

Toutefois, **le nombre de demandes d'aide à l'orientation est en constante augmentation.** Cela s'explique notamment par la levée de la règle du dossier unique en janvier 2019 et par la systématisation de la proposition d'entretien aux candidats. Pour pouvoir répondre à l'ensemble de ces demandes dans un délai raisonnable d'un mois, **le PIC a élaboré une brochure avec les essentiels à connaître afin que les candidats puissent préparer l'entretien d'aide à l'orientation.** Cette brochure recense les questions relatives au contexte de l'adoption internationale et au fonctionnement de l'AFA (modalités de candidatures, réunions de préparation proposées...) les plus fréquemment posées par les candidats et y apporte des réponses. La transmission de cette brochure favorise ainsi l'apprentissage asynchrone et permet

aux conseillères de se concentrer, lors de l'entretien, sur les questionnements suscités suite à la lecture du document et sur l'accompagnement individualisé des candidats.

3. La gestion des listes de demandes en attente : une optimisation du temps d'attente à la demande de la France pour répondre aux contraintes des pays d'origine

	2022	2021	2020	2019
Cambodge		1	3	3
Russie	30	32	27	26
Vietnam	57	65	64	65
TOTAL	87	98	93	94

Le PIC assure également de la gestion des Listes de Demandes en Attente (LDA). En 2022, **le dernier dossier enregistré sur la liste de demande en attente pour le Cambodge a été archivé par l'équipe du PIC**. Les inscriptions sur la liste de demande en attente pour ce pays étant suspendues depuis 2008 et les adoptions internationales l'étant aussi, l'Autorité centrale française n'envisageait pas une reprise rapide du partenariat. Cette situation et l'expérience de gestion des demandes en attente a conduit l'AFA à saisir cette opportunité pour clôturer cette liste.

Par ailleurs, **au regard du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, il a été décidé de suspendre temporairement l'inscription de nouveaux projets d'adoption sur la liste de demandes en attente pour la Russie en juin 2022** (87 familles au 31 décembre 2022). Il a ainsi été décidé de transférer la gestion des listes de demandes en attente au pôle géographique concerné à compter du 1er janvier 2023. Avant cela, **les conseillères du PIC ont réalisé 27 entretiens dits pendant l'attente** (entretien systématiquement proposé aux familles inscrites depuis plus d'un an sur une liste de demandes en attente). Ces entretiens permettent d'identifier des besoins particuliers (de préparation notamment) pour les candidats, d'évoquer les éventuelles réorientations possibles, de faire un point sur le projet d'adoption et sur les actualités du pays.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ : UN APPROFONDISSEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les différents pôles de l'AFA accompagnent individuellement les candidats tout au long des différentes étapes de la procédure d'adoption ;

- Le PIC accompagne les candidats dans l'orientation de leur projet vers un ou des pays dans lesquels l'AFA est accréditée et répond par téléphone à leurs questions générales tout au long de la démarche.
- Les rédactrices et assistantes des pôles géographiques accompagnent les candidats par des contacts réguliers dès le moment où l'orientation pays est arrêtée et ce jusqu'à la fin du suivi post-adoption.
- Le pôle santé peut intervenir à toutes les étapes de la démarche d'adoption :

Avant une proposition d'apparement

Les adoptants peuvent solliciter un entretien individuel auprès du pôle santé afin de poursuivre la réflexion sur les limites de leur projet d'adoption. Ces entretiens individuels sont obligatoires pour ceux qui souhaitent candidater pour le flux inversé afin de les préparer au mieux à l'adoption des Enfants à Besoins Spécifiques pour lesquels les partenaires ne sont pas parvenus à identifier une famille pour les adopter.

Lors d'une proposition d'apparement

Les professionnels du pôle santé mettent à la disposition des adoptants leur expertise pour une lecture éclairée des éléments transmis dans le Rapport Relatif à l'Enfant (RRE), par le pays d'origine. Ils demeurent disponibles tout au long de la procédure si de nouveaux éléments venaient à être transmis au dossier de l'enfant.

Pendant le séjour dans le pays d'origine de l'enfant

Les adoptants peuvent transmettre au pôle santé les données (déclaratives, mais aussi sous forme d'écrits, dessins ou vidéos) qu'ils auront pu recueillir sur place concernant l'enfant et solliciter son analyse. Les familles peuvent également solliciter un entretien en ressentent le besoin.

À l'arrivée de l'enfant

Les psychologues du pôle santé proposent systématiquement un entretien aux adoptants dans le mois suivant l'arrivée de l'enfant. Le médecin est saisi lorsqu'une difficulté d'ordre médicale est identifiée. A cette occasion, les professionnels peuvent recueillir la demande des familles ou identifier des points d'attention et orienter vers les professionnels compétents et de proximité le cas échéant.

Lors de la période post-adoption

Les psychologues peuvent être sollicitées par des familles demandeuses de conseils en matière de prise en charge lorsqu'une difficulté est observée ou en ce qui concerne la recherche des origines. Le cas échéant, les professionnels orientent les familles vers les professionnels compétents et de proximité.



L'équipe du Pôle santé en 2022
De gauche à droite : les deux psychologues cliniciennes de l'AFA et le médecin de l'AFA.

En 2022, le médecin a réalisé 154 entretiens individuels
En 2022, les psychologues ont réalisé 180 entretiens individuels
En 2022, le pôle santé a mené 334 entretiens individuels (contre 387 en 2021). Cette baisse du nombre d'entretiens individuels s'explique en partie par la **baisse du nombre d'apparements proposés par l'AFA. Elle doit également être mise en perspective avec les aménagements de la procédure d'inscription des adoptants au programme de flux inversé.** En effet, depuis 2020, dans un souci d'efficacité, les questionnaires d'aide à la délimitation du projet d'adoption adressés par les postulants à ce programme spécifique sont examinés par le pôle santé. Seuls les adoptants dont le projet correspond aux profils des enfants pour lesquels une famille est recherchée seront vus en entretien individuel. La quasi-totalité des entretiens liés au parcours de préparation à l'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques dans le cadre du flux inversé ont été effectués en binôme médecin-psychologue.

LA PRÉPARATION DES FAMILLES EN SÉANCES COLLECTIVES : LA PÉRENNISATION ET UN DÉVELOPPEMENT DES PROPOSITIONS DE L'AFA

L'AFA assure une réflexion continue et développe un savoir-faire en matière d'information et de préparation des familles sur la base d'expertise acquise en lien avec la remontée des besoins exprimés par les candidats à l'adoption, des réalités des pays et des départements ainsi que du profil des enfants adoptables. **L'un des objectifs de l'AFA est de renforcer la préparation des candidats dans l'appréhension de la parentalité adoptive et de les informer des réalités de l'adoption, internationale comme nationale, en adaptant son accompagnement à chaque projet.** Les sessions mises en place sont actualisées et complétées régulièrement pour répondre au mieux à cette exigence. **En 2022, 41 sessions ont bénéficié à 1220 candidats (contre 46 sessions en 2021).**

UNE POURSUITE DE LA DIVERSIFICATION DES SUPPORTS UTILISÉS POUR FAVORISER LES ÉCHANGES

En 2022 comme déjà en 2021, **les supports utilisés lors des réunions de préparation ont été développés et adaptés à la visioconférence, telle que les vignettes cliniques.** Il s'agit de cas concrets et anonymisés qui permettent une meilleure représentation des situations rencontrées. Elles retracent

- 1 session « histoire lourde »
Nouveauté 2022
- 6 sessions « enfant grand »
(4 en 2021)
- 6 sessions de spécialistes : VIH, fente labio-palatine, cardiopathie, maladies de l'hémoglobine, SAF
(6 en 2021)
- 8 sessions du parcours
(2 parcours en 4 modules)
(8 en 2021)
- 9 sessions générales EBS
(10 en 2021)
- 11 sessions pays
(18 en 2021)

aussi bien les informations générales sur un enfant (ou une fratrie) que des informations plus globales en particulier concernant la situation socio-familiale. Ces vignettes sont inspirées des dossiers d'enfants reçus par l'AFA. Leur utilisation qui se généralise lors de réunions de préparation favorise une projection réaliste des candidats dans leur projet d'adoption. Enfin, cela permet de proposer un format de type « groupe de travail », alternant des moments de transmission d'informations théoriques et des moments de réflexion et d'échanges.

Depuis 2021, la préparation des familles s'est enrichie grâce à un nouvel outil de formation : 13 minis films d'environ 15 minutes chacune sur des thématiques majeures de l'adoption proposant un regard croisé entre témoignages de familles et interventions de professionnels reconnus de la protection de l'enfance ou des soins pédiatriques. La complexité des sujets abordés dans les vidéos implique la présence nécessaire et l'accompagnement de professionnels de la protection de l'enfance ou des soins pédiatriques, pour contextualiser certaines informations, répondre aux interrogations des candidats et les accompagner dans leur réflexion. En 2022, les professionnels ont commencé à utiliser ces films lors des réunions de préparation et d'information proposés aux candidats à l'adoption.

En parallèle de ce nouveau support, **les fiches santé thématiques, consultables sur le site internet de l'AFA ont été actualisées et complétées par le pôle santé de l'AFA.** En fonction des thématiques abordées lors des réunions de préparation et d'information, les candidats sont invités à prendre connaissance de certaines des fiches santé afin d'avoir déjà une connaissance certaine de la particularité de santé, des conséquences de celle-ci pour l'enfant.

Par ailleurs, l'AFA a revu l'ensemble de ses sessions générales (hors préparation « pays ») pour prendre en compte la question de l'adoption nationale. En effet, depuis 2022, l'AFA apporte son appui aux départements pour l'accompagnement et la recherche de familles pour les enfants pupilles à besoins spécifiques (cf page 38). Désormais, le profil des enfants pupilles à besoins spécifiques et les particularités liées à la prise en charge des enfants par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont évoqués par les professionnels de l'AFA.

Enfin, **des familles ayant été accompagnées par l'AFA sont sollicitées pour apporter leur témoignage lors de certaines réunions de préparation.** Ces témoignages permettent d'illustrer le contenu théorique apporté par les professionnels de l'AFA.

DES AGENTS MIEUX FORMÉS POUR ÊTRE ENCORE PLUS EFFICIENTS

En 2022, les agents des services métiers de l'AFA ont bénéficié de **formations collectives afin d'améliorer la qualité des réunions de préparation et d'information proposées aux candidats à l'adoption en séances collectives.** Une « formation des formateurs » a été suivie pendant plusieurs jours par les agents ainsi qu'une formation sur l'accompagnement avec la ludo pédagogie. La formation continue des agents est essentielle pour s'adapter aux nouvelles modalités de réunion proposées (visioconférence, grand nombre de participants...) et de répondre aux mieux aux attentes formulées par les candidats à l'adoption.

1. Le « Parcours » décentralisé en quatre modules pour 467 candidats et 10 départements

Ce parcours est proposé aux candidats depuis fin 2014. Il est le fruit de nombreuses réflexions issues d'un groupe de travail, réunissant l'AFA et 18 départements. **Chaque année, le groupe de travail échange sur le parcours pour l'ajuster aux besoins et réalités de l'adoption.** Comme en 2021, l'intégralité des modules ont été proposés en visioconférence. Le parcours a notamment pour objectif de permettre aux candidats de confronter leurs aspirations avec les profils des enfants confiés à adoption internationale, de les sensibiliser sur les possibles difficultés et les relais disponibles, et développer leurs compétences parentales. Construit autour de contenus théoriques et pratiques, le parcours développe une pédagogie adaptée (thèmes clés, approche du côté des parents et des enfants, mises en situation, vignettes, témoignages...) et fait appel aux interventions de l'équipe du pôle santé (psychologues et médecin), ainsi que celles de deux rédactrices des pôles géographiques et de deux conseillères du PIC.

Si les modules 1 et 2 sont ouverts à tout candidat agréé, les modules 3 et 4 sont ouverts, au siège de l'AFA, uniquement

aux candidats dont le dossier est en attente dans un pays. Les départements peuvent adapter ces critères à leurs propres réalités et inviter notamment des candidats uniquement orientés vers l'adoption nationale.

2. Les sessions « Pays » pour 169 candidats : une préparation très ciblée

Depuis 2009, l'AFA a mis en place des sessions collectives de préparation spécifique pour l'adoption dans un pays donné. Les rédactrices de chaque pôle géographique ainsi que le pôle santé interviennent pour informer les candidats sur les spécificités du pays et le profil des enfants adoptés. Ces sessions sont essentielles dans le parcours des candidats. La volonté de l'AFA est de rendre ces sessions « pays » systématiques afin d'en faire bénéficier chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA. Ces sessions revêtent d'ailleurs, de plus en plus souvent, un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes.

Au regard des délais d'attente observés et de la situation propre à certains pays, des sessions ont été organisées sur la thématique de la gestion de l'attente pour les candidats dont le dossier est enregistré dans un pays où l'activité a été fortement impactée par la pandémie. Par ailleurs, une **réunion spécifique relative à l'adoption intra-familiale** a été organisée pour les candidats orientés vers le Togo.

En 2022, 11 sessions « pays » ont été proposées (contre 18 en 2021), toutes en visioconférence. **Ces sessions ont réuni 169 candidats au total** (contre 276 en 2021).

3. Les sessions de préparation à l'accueil d'un Enfant à Besoins Spécifiques pour 584 candidats

De par leur histoire pré-adoptive, tous les enfants adoptés à l'international ont des besoins spécifiques. Néanmoins, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption. Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de 5 ans ou plus ;
- Une fratrie de deux enfants ou plus ;
- Un enfant ayant une histoire particulièrement lourde ou stigmatisante ;
- Un enfant porteur de particularités médico-psychologiques voire de handicap.

	2022	2021	2020	2019	2018
Proportion d'EBS adoptés via l'AFA depuis 2018	89,8%	78,2%	69,5%	83,7%	76,8%

Selon cette définition des EBS, **89,8% des adoptions réalisées par l'AFA en 2022 ont concerné des Enfants à Besoins Spécifiques** (contre 78.2% en 2021 et 69,5 % en 2020). Au regard de ce chiffre, il est capital que les familles puissent se préparer à cette réalité. Pour préparer au mieux les

candidats à l'adoption d'un EBS, plusieurs réunions de préparation ont été mises en place par l'AFA. **En 2022, 22 sessions relatives à la préparation à l'adoption d'EBS se sont tenues** (contre 20 en 2021 et 17 en 2020), comptabilisant un total de 584 candidats (contre 542 en 2021, 287 en 2020 et 322 en 2019).

Les sessions générales

Les sessions générales

Créée en 2009, la procédure dédiée à l'accompagnement des candidats ayant un projet d'adoption d'un Enfant à Besoins Spécifiques (cf page 21) est enrichie depuis 2013 par des réunions de préparation collectives. Ces réunions sont **coanimées par les psychologues et le médecin de l'AFA qui délivrent une information plus détaillée sur le profil des enfants confiés à l'adoption, notamment sur les pathologies médicales les plus courantes et les profils psychologiques des enfants.** Le travail fait en séance vise à permettre un approfondissement de la réflexion sur les limites du projet d'adoption ainsi que sur les capacités d'accueil, au vu des besoins de prise en charge notamment. **En 2022, 9 sessions générales relatives à l'accueil d'un Enfants à Besoins Spécifiques se sont tenues** (contre 10 en 2021 et 8 en 2020), **comptabilisant un total de 259 can-**

didats (contre 279 en 2021) et 147 en 2020). Les candidats à l'adoption ayant ce projet d'adoption sont limités et au regard de la baisse des agréments délivrés, il est normal d'observer une baisse des demandes d'inscription sur cette formation. Ainsi, en 2021, une session a été annulée faute de participants.

En 2023, dans l'objectif d'ajuster l'offre de l'AFA en matière de préparation des familles aux besoins exprimés par ces dernières et à la réalité de la demande, **une nouvelle réunion EBS a été pensée et décorrélée de la présentation du programme d'adoption en « flux inversé »**.

Les sessions des spécialistes pour s'adapter aux réalités des profils

Certaines problématiques de santé très spécifiques des enfants confiés à l'adoption nécessitent une information ciblée destinée aux candidats qui pourraient les accueillir. En effet, **36 % des enfants adoptés par l'intermédiaire de l'AFA présentait une particularité de santé ou psychique dans le dossier. L'AFA a donc noué un partenariat avec des professionnels de santé spécialisés dans certaines pathologies.** En 2022, l'Agence a ajusté son offre et a proposé deux nouvelles formations spécialisées sur des aspects médicaux.

En 2022, l'AFA a organisé deux réunions d'information relatives à **l'adoption des enfants infectés par le VIH**. Ces réunions ont été coanimées par le médecin de l'AFA et le Professeur Stéphane BLANCHE, pédiatre à l'hôpital Necker, spécialisé dans la prise en charge de cette pathologie. Une réunion dédiée à **l'accueil d'un enfant ayant une cardiopathie congénitale** (coanimée par le médecin de l'AFA et le Professeur BONNET, chef du service de cardiochirurgie pédiatrique à l'hôpital Necker) et une autre dédiée à **l'accueil d'un enfant porteur d'une fente labio-palatine** (coanimée par le médecin de l'AFA et le Docteur SOUPRE, chirurgienne fentes labio-palatines à l'hôpital Necker, accompagnée de Madame CHAPUIS, orthophoniste rattachée au service de l'hôpital Necker) ont aussi été proposées. En 2022, grâce au travail de mise en réseau effectué par le Docteur GARNIER, médecin-conseil à l'AFA, une réunion relative à **l'accueil d'un enfant présentant une anomalie de l'hémoglobine et des globules rouges** a été proposée par l'AFA. Cette réunion a été coanimée par le Docteur NIAKATE, responsable du Centre d'Information et de Dépistage de la Drépanocytose (CIDD) pédiatrique de l'hôpital Trousseau à Paris et par le Docteur GARNIER, médecin-conseil à l'AFA. Une réunion relative à **l'accueil d'un enfant à haut risque de trouble de neurodéveloppement** (dont le syndrome d'alcoolisation fœtale) a également été proposée par l'AFA. Cette réunion a été coanimée par le Docteur GERMANAUD, neuropédiatre à l'hôpital Robert-Debré à Paris et le Docteur GARNIER, médecin-conseil à l'AFA.

En 2022, 6 sessions d'informations spécialisées se sont tenues (comme en 2021 et contre 5 en 2020), **comptabilisant un total de 161 candidats** (contre 158 en 2021 et 85 en 2020).

Les sessions de préparation à l'accueil d'un enfant grand

En réponse au contexte actuel de l'adoption internationale (65,4% des enfant adoptés par l'intermédiaire de l'AFA ont plus de 5 ans) et à l'évolution du profil des enfants, ces réunions ont été remises en place en 2020 dans une nouvelle version. Elles sont ouvertes à tous les candidats titulaires de l'agrément et sont animées par une psychologue de l'AFA. Les thématiques abordées concernent l'histoire pré-adoptive des enfants, leur développement, la sphère relationnelle et affective à la lumière de la psychologie des enfants grands.

Face aux nombreuses demandes des familles pour s'inscrire à cette réunion de préparation, l'AFA a organisé, en 2022, 6 sessions relatives à la préparation à l'accueil d'un enfant grand (contre 4 en 2021 et 1 en 2020), **comptabilisant un total de 123 candidats** (contre 105 en 2021 et 6 en 2020).

Une nouvelle session de préparation à l'accueil d'un enfant ayant une histoire de vie dite lourde

En 2022, **face au besoin récurrent formulé par les candidats à l'adoption afin d'être préparés et sensibi-**

lisés à l'accueil d'un enfant ayant une histoire de vie dite lourde, l'AFA a mis en place un accompagnement destiné à leur permettre de mieux délimiter leur projet. Cet accompagnement est proposé aux candidats ouverts à l'accueil d'un enfant pour lequel, de par son parcours de vie, il est plus difficile de trouver une famille qui saura parfaitement répondre à ses particularités et besoins spécifiques. Lors de cette session, les **conséquences et expression d'une histoire « lourde » (émotionnelles, comportementales, développementales) selon l'âge** sont abordés, ainsi que la **clinique du traumatisme, les facteurs de protection et de fragilisation, la résilience et l'accompagnement et prises en charge possibles**.

En 2022, **la première session s'est tenue et a réuni 41 candidats**. Cette session sera reconduite en 2023.

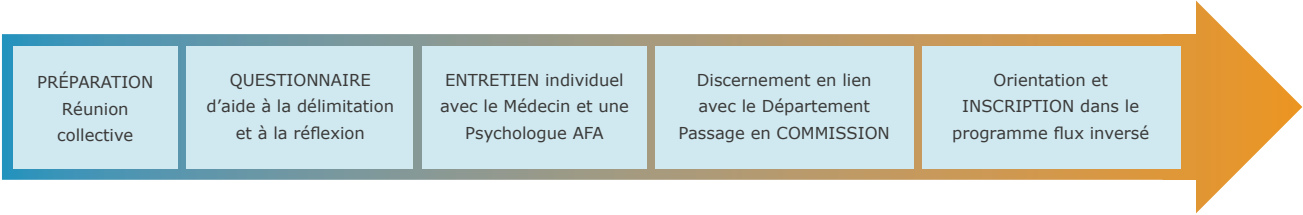
L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE DES CANDIDATS EN VUE DE L'ADOPTION D'UN ENFANT À BESOINS SPÉCIFIQUES (EBS)

1. Le parcours de réflexion et de préparation en vue de l'adoption d'un EBS et l'intégration du programme d'adoption en flux inversé

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un Enfants à Besoins Spécifiques (EBS) dans leur réflexion. Cette procédure peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : le programme d'adoption en flux inversé. Dans ce cadre, les candidats doivent participer à une réunion collective de préparation. Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet et le délimiter, dont un questionnaire d'aide à la délimitation et à la réflexion, transmis en amont d'une réunion collective.

Si le projet d'adoption tel que délimité par les candidats est conforme à l'intitulé de leur notice jointe à l'agrément et que ce projet correspond aux profils des enfants proposés dans le cadre des procédures d'adoption en flux inversé, les candidats peuvent être reçus en entretien individuel par le pôle santé pour échanger sur leurs ouvertures et pour apporter toutes les nuances aux limites de leur projet d'adoption.

Suite à cet entretien, la commission EBS de l'AFA se réunit et statue en consensus sur l'intégration (ou non) des adoptants au programme d'adoption en flux inversé. Les candidats et leur conseil départemental en sont informés. Il est important de noter que cette procédure est valable tant pour les candidats ayant un projet d'adoption nationale qu'internationale. Ainsi, l'AFA peut accompagner des familles dans ce cadre ayant uniquement un projet d'adoption d'un enfant pupille de l'Etat. **En 2022, plus de 22% des adoptions réalisées par l'intermédiaire de l'AFA sont dans le cadre du flux inversé.**



2. L'apparement en flux inversé en adoption internationale

Lorsqu'un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à trouver une famille à un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre aux différents opérateurs le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille. La commission EBS de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant.

La base de données est un outil indispensable, car elle facilite l'identification des familles préparées dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant proposé en flux inversé. Un pré-apparement peut alors être travaillé par les membres de la commission et avec le rédacteur du pays concerné, en lien étroit avec les services adoption des départe-

ments. Depuis 2021, lorsque cela est possible, le correspondant local de l'AFA à l'étranger du pays à la recherche d'une famille pour un enfant, participe aux réunions de la commission afin qu'il puisse apporter son expertise du terrain et accompagner la famille identifiée pour un pré-apparement.



L'INTERMÉDIATION DANS LES PROCÉDURES

L'amélioration du contexte sanitaire en 2022 a permis de réaliser 49 adoptions internationales dans les différents pays partenaires de l'AFA. Le nombre d'adoptions réalisées à l'international a cependant diminué de 10.9% par rapport à 2021, année pendant laquelle 55 adoptions ont été accompagnées par l'Agence.

Cette baisse peut s'expliquer par, d'une part, la **baisse mondiale du nombre total d'adoptions internationales**. En effet, les adoptions internationales tout opérateur confondu sont passées de 252 adoptions en 2021 à 232 adoptions en 2022 soit une baisse de 7,9%. La part des adoptions réalisées par l'AFA a cependant augmenté puisqu'elle représente 75,9% des adoptions totales en 2022 alors qu'elle représentait 67% en 2021. Il conviendra par ailleurs de voir l'effet de la loi du 21 février 2022 qui prohibe les adoptions individuelles sur l'activité de l'Agence puisque les candidats sont désormais dans l'obligation d'être accompagnés par un opérateur public ou privé afin de réaliser une adoption à l'internationale.

D'autre part, le contexte politique international de 2022 a eu des impacts relativement importants dans le domaine des adoptions internationales. En effet, des arrêtés de suspension des adoptions internationales ont été pris ou prolongés par la Mission de l'Adoption Internationale afin de prendre en compte les situations locales des différents pays concernés. Ainsi, les adoptions sont toujours suspendues en Haïti depuis le 11 mars 2020. S'agissant de la Russie,

pays partenaire de l'AFA depuis sa création, dans lequel étaient accompagnées un grand nombre d'adoptions constant chaque année, un arrêté de suspension sine die des adoptions a été pris par l'autorité centrale le 31 décembre 2022. Enfin, un arrêtée de suspension d'un an a également été pris le 24 octobre 2022 concernant Madagascar.

D'un point de vue institutionnel, la création du **GIP France Enfance Protégée a nécessité un travail important de communication et d'anticipation avec la Mission Adoption Internationale pour informer les pays partenaires de l'Agence et démarrer la constitution des dossiers de demande d'accréditation du GIP** qui seront déposés tout au long de l'année 2023 conformément aux demandes spécifiques de chaque pays partenaire de l'AFA.

L'année 2022 a également vu la **mise en place des entretiens pendant l'entente proposés à l'ensemble des candidats accompagnés par l'AFA**. Ce nouvel outil d'accompagnement a été décidé à l'automne 2021 avec pour objectif de proposer à l'ensemble des personnes dont le dossier est enregistré dans le pays d'origine ou inscrites sur une liste d'attente de bénéficier d'un entretien individuel. Ces entretiens ont ainsi permis à l'AFA d'accompagner au plus près les candidats, faire le point sur leur projet, recueillir des informations opportunes pour la suite de la procédure et les futures propositions d'apparement à venir, offrir un temps de parole et d'échange individualisé aux candidats qui peuvent parfois se trouver dans une situation d'attente longue et difficile. **En plus de ces entretiens annuels, des entretiens, dits « socle », sont réalisés au début de constitution du dossier ainsi que des entretiens avant le départ des familles sur place et à l'arrivée de l'enfant en France, mais aussi à tout moment de la procédure si besoin**. Ces entretiens sont proposés aux familles qui peuvent choisir ou non de s'en saisir. Ainsi, tout au long de l'année 2022, 262 entretiens individuels ont été réalisés par le service international afin de proposer aux familles un accompagnement actif, constant et personnalisé selon chaque projet.

A ces entretiens individuels s'ajoutent des sessions collectives d'échanges : **deux groupes de parole ont été mis en place en collaboration avec une psychologue de l'Agence** spécialement pour la Chine afin de prendre en compte la situation des familles déjà apparementées mais en attente d'un déplacement sur place du fait des restrictions liées à la situation pandémique. Une session a également été mise en place pour les familles ayant déposé un dossier pour l'Inde et pour celles ayant un dossier enregistré aux Philippines.

UN ACCOMPAGNEMENT APRÈS L'ADOPTION DE PLUS EN PLUS SOUTENU

1. Les enjeux du suivi post-adoption

La période et le suivi du post-adoption fait partie intégrante d'une procédure d'adoption et s'inscrit dans une continuité tant par rapport à la préparation mise en place par la famille adoptante pendant la période pré-adoption que dans le parcours de vie de l'enfant. Le suivi post-adoption représente un soutien nécessaire qui permet à ce dernier de prendre conscience de la spécificité de son histoire, de la faire sienne. Cette période de suivi répond à la nécessité d'un accompagnement visant à favoriser l'intégration de l'enfant dans son nouvel environnement et est également un accompagnement de la famille elle-même pour l'aider parfois à comprendre ce que l'enfant vit ; **le suivi post-adoption contribue ainsi à prévenir les risques d'échec à l'adoption et participe au fait que l'adoption représente une mesure de protection de l'enfance**.

La complexification des profils d'enfants adoptables nécessite une adaptation des suivis post-adoption en conséquence. Les pays d'origine peuvent ainsi devenir plus exigeants dans les éléments qu'ils imposent pour ces suivis, ce qui nécessite adaptabilité et rigueur de la part de l'ensemble des acteurs qui se sont engagés à respecter ces exigences (familles adoptantes, organismes intermédiaires dans l'adoption, conseils départementaux). Le suivi post-adoption est un sujet aujourd'hui important de par ses enjeux ; les partenariats entre pays d'origine et pays d'accueil reposent souvent sur ce suivi. **Le service international de l'AFA se voit ainsi chargé d'effectuer au quotidien un travail de veille et de relances afin que chaque suivi post-adoption soit honoré en bonne et due forme**.

Afin de visibiliser l'importance et la complexité du suivi post-adoption, **l'AFA a proposé cette année une nouvelle session d'information à son réseau de correspondants départementaux, chargés d'assurer les suivis des familles** : il s'agit d'une présentation du suivi post-adoption à l'international et ses enjeux, et également d'un espace de pa-

role entre professionnels des départements pour se questionner, échanger sur leurs pratiques, partager des expériences. **Quatre sessions se sont tenues sur l'ensemble de l'année 2022** ; ces temps spécifiques seront renouvelés pour 2023, étant donné l'intérêt noté de la part des équipes départementales.

Les départements se sont saisis de cet espace d'échanges pour évoquer la problématique de la reprise des suivis lorsqu'un OAA cesse son activité ou en cas de difficultés importantes dans une famille qu'il n'a pas accompagnée ou suivie (à valider). Il est important de rappeler ici qu'en cas d'échec à l'adoption ou lorsqu'une situation préoccupante émerge, l'AFA travaille de manière rapprochée avec ses différents interlocuteurs en France ainsi qu'avec l'État d'origine de l'enfant. En tant qu'organisme intermédiaire, l'AFA assure le lien entre le département concerné par l'événement problématique, la Mission de l'Adoption Internationale (MAI) et l'Autorité Centrale du pays d'origine de l'enfant.

2. L'importance de la conservation des dossiers finalisés

Soucieuse de la bonne conservation et de l'accessibilité des dossiers d'adoption, l'AFA procède annuellement à l'archivage de dossiers d'adoption dont la procédure est finalisée, une fois la période de suivi post-adoption clôturée. Ainsi, en 2022, l'AFA a transmis 103 dossiers à la Mission des Archives Nationales (MAN). Fin 2022, 2194 dossiers d'adoptions finalisées via l'AFA sont conservés dans ces archives.

En tant qu'intermédiaire ayant accompagné l'adoption, l'AFA est compétente dans le traitement des demandes de consultation des dossiers archivés par ses soins. **A ce titre, l'AFA propose un accompagnement spécifique aux personnes adoptées souhaitant accéder à leur dossier d'adoption, à l'occasion de démarches vers leurs origines.**

Afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes adoptées à la lecture de leur dossier, les agents de l'AFA doivent bénéficier en 2023 d'une formation interne sur la consultation des dossiers administratifs, dispensée par une spécialiste de l'adoption⁴.

3. L'accompagnement des personnes adoptées via l'AFA dans la recherche de leurs origines
UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTATIF ET ÉVOLUTIF

La recherche des origines est un sujet aujourd'hui important et incontournable en matière d'adoption. Parallèlement à la baisse du nombre d'adoptions internationales, les questionnements liés aux origines et le nombre de démarches en ce sens par les enfants adoptés qui grandissent prennent de l'ampleur. La recherche des origines revêt plusieurs réalités et les démarches entreprises peuvent parallèlement prendre différentes formes : recueil d'informations sur son histoire personnelle, lecture de son dossier d'adoption, découverte de la culture d'origine, voyage dans le pays d'origine, prise de contact ou retrouvailles avec la famille biologique. La recherche des origines est ainsi une question très personnelle et particulièrement sensible, qui peut être émotionnellement éprouvante de par son fond, sa temporalité, sa complexité, son aboutissement incertain ou inattendu, ses formes, etc. **Il est ainsi préférable qu'une démarche de recherche des origines soit accompagnée et que l'ensemble des personnes concernées par le processus soient sensibilisées.**

L'accompagnement que l'AFA peut proposer en matière de recherche des origines intervient à plusieurs niveaux. Tandis que l'AFA réoriente les demandes émanant de personnes n'ayant pas été accompagnées par son intermédiaire, elle peut davantage répondre aux sollicitations d'adoptés pour lesquels elle a accompagné la procédure d'adoption, en tenant compte cependant de la législation et des possibilités du pays en question.

L'AFA travaille aujourd'hui à l'évolution et l'amélioration de ses pratiques en la matière et cherche à se doter d'outils. **En 2022, une adresse mail (recherche.origines@agence-adoption.fr) permettant de recueillir les demandes de personnes adoptées relatives à une recherche d'origines ou des questionnements qui y sont relatifs a été créée** ; les personnes contactant en ce sens l'AFA par téléphone sont invitées à formuler leur demande par écrit également, afin qu'une trace des sollicitations puisse être conservée.

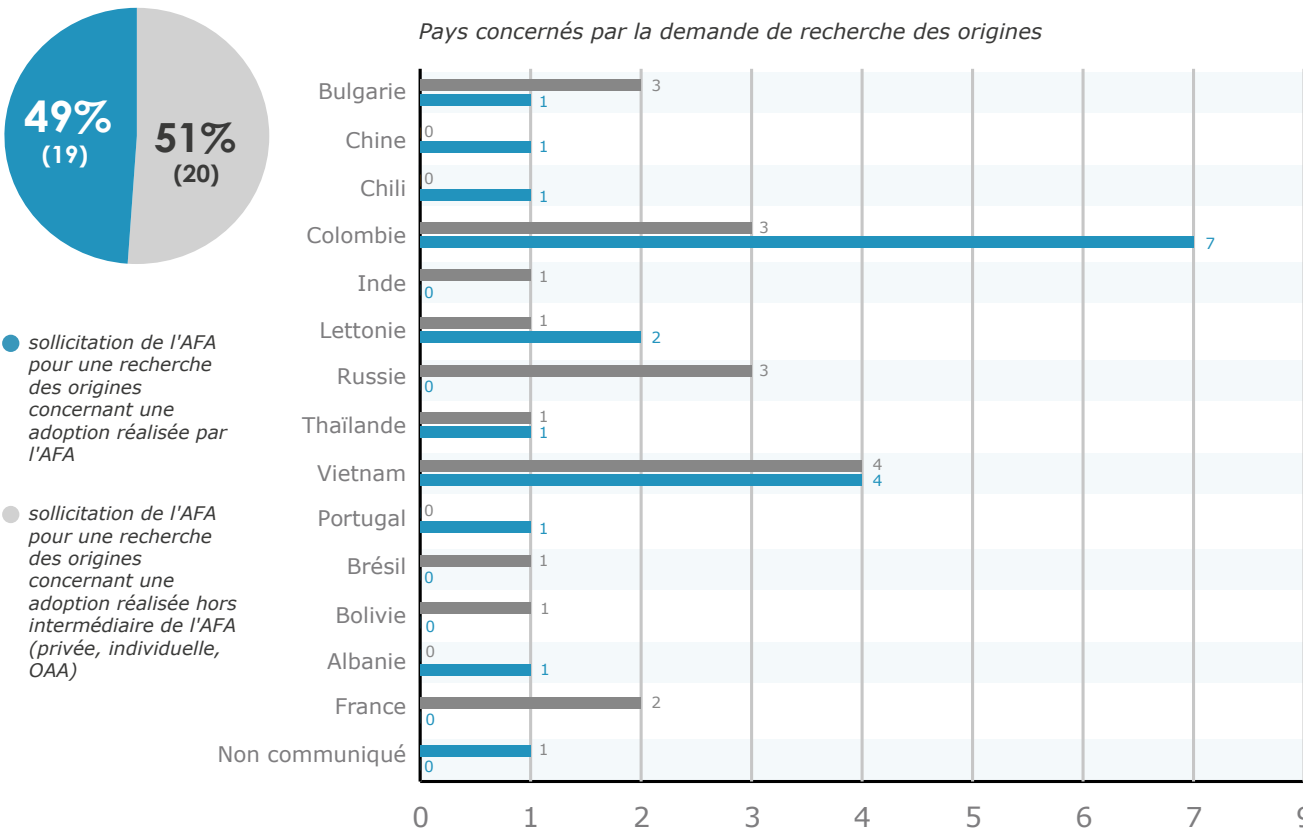
⁴ Formation COPES – « Les consultations des dossiers administratifs »

Pour une meilleure lisibilité de l'information, **un flyer précisant l'accompagnement que l'AFA est en mesure de proposer concernant les adoptions dont elle a accompagné la procédure a également été réalisé.** L'AFA a également initié un travail important concernant la réalisation de « fiches pays » indiquant les possibilités de recherches dans un pays d'origine ainsi que la procédure à suivre, le cas échéant, par la personne adoptée qui souhaite entamer des démarches. Ces possibilités sont très variables selon chaque pays, ceux-ci permettant plus ou moins (légalement comme en pratique) les recherches vers les origines.

Du fait de la création du GIP France Enfance Protégée, l'AFA se rapproche du Centre National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP), chargé d'accompagner les personnes nées sous le secret et s'interrogeant sur leurs origines.

LES DEMANDES REÇUES PAR L'AFA

En 2022, **l'AFA a accompagné 38 demandes pour des démarches de recherche des origines.** Il s'agit du nombre d'adoptions concernées, et non du nombre de fois où l'AFA a été saisie comme cela avait été décompté pour l'année 2021 ; le choix d'indiquer désormais le nombre de démarches (et non le nombre de sollicitations, sachant qu'il y en a plusieurs par dossiers) a semblé en effet avoir plus de sens et paraît être plus représentatif de la réalité du besoin relatif à la recherche des origines aujourd'hui.



Les graphiques figurant ci-dessus font apparaître la diversité des demandes tant concernant les procédures concernées que les pays. Ils mettent aussi en exergue le fait que **de nombreuses demandes sont formulées par des personnes originaires de Colombie. Ceci peut s'expliquer par le fait que ce pays est historiquement le premier partenaire de l'AFA en termes de nombre d'adoptions réalisées et est un pays « moteur » en matière de recherche des origines.**

FOCUS SUR LE PROJET *REENCUENTRO CON MIS RAICES*

Forte de cette réalité, l'AFA travaille actuellement sur un projet de coopération sur deux ans (2023 et 2024), soutenu par la Mission de l'Adoption Internationale, en lien avec l'Autorité Centrale colombienne (ICBF).

Le projet, intitulé « *Reencuentro con mi raíces* », propose une vision complète de la recherche des origines : découverte des aspects culturels, possibilité de rencontrer les professionnels de l'ICBF et possibilité individuelle d'échanges autour du système d'adoption et du dossier, visite des locaux voire des institutions dans lesquelles les enfants ont grandi le cas échéant, rencontre avec famille d'accueil ou famille biologique si possible et si cela est préparé en amont.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des missions de l'AFA puisqu'il s'agit à terme de pouvoir proposer un encadrement par des professionnels dans la recherche des origines, par le biais d'un voyage organisé et accompagné.

La participation à ce premier projet devrait permettre à l'AFA de développer son expertise en matière de recherches des origines, mais aussi de pouvoir sensibiliser ses partenaires internationaux à cette question en mettant en avant un exemple de réalisation novatrice par un pays d'origine.

LA MISSION
D'ANIMATION ET DE
DÉVELOPPEMENT
DES PARTENARIATS
INTERNATIONAUX

partie II

En 2022, 49 adoptions internationales ont été réalisées dans les différents pays partenaires de l'AFA. **Cette année a surtout permis à l'AFA de se déplacer à nouveau dans ses pays partenaires et d'effectuer des missions de représentation et de pré implantation qui avaient été suspendues et reprogrammées depuis la crise sanitaire.** Ainsi, 4 délégations de l'AFA se sont rendues sur place (Albanie, Sénégal, Philippines, Inde) afin de rencontrer les autorités étrangères compétentes, échanger avec les acteurs locaux de protection de l'enfance, obtenir une actualisation des informations relatives à la législation et profil des enfants et dynamiser ou mettre en place un partenariat avec les pays d'origine. Le contexte politique et institutionnel et l'activité de chaque pays partenaire de l'Agence sont détaillés ci-après.

PÔLE AFRIQUE
BURKINA FASO

Date de la dernière accréditation : 12 novembre 2012
Adoptions AFA en 2022 : 2 (contre 3 en 2021)
Correspondante locale prestataire : Madame Hortense NIKIEMA

En 2022, 2 adoptions intrafamiliales ont été finalisées au Burkina Faso. Les autres procédures en cours ont été impac-tées par l'instabilité politique du pays. En effet, les 2 coups d'Etat de janvier et septembre ont entraîné des changements de Ministres et des nouvelles nominations de directeurs pendant lesquels l'activité a été ralentie.

Les familles qui ont adopté ont bénéficié d'un entretien en visio avec la rédactrice, la correspondante locale et l'une des 2 psychologues de l'AFA avant leur départ pour une préparation spécifique ; des points d'attention ont été évoqués tels que le déracinement, le changement de culture, de climat, de langue pour des enfants qui sont en train de construire leur personnalité et qui ne connaissent pas forcément bien leurs parents adoptifs même s'ils sont de la même famille. L'AFA a pu être amenée à faire un suivi rapproché pour que l'enfant puisse effectivement être pris en charge par ses parents.

En 2022, 3 familles ont reçu une proposition d'apparentement. Elles ont été accompagnées par la rédactrice, la cor-respondante et le pôle santé dans leur prise de décision (relative à l'histoire de vie de l'enfant) mais également durant l'attente. En effet, la procédure d'adoption au Burkina Faso est longue, il faut compter un an entre l'acceptation et l'arrivée de l'enfant.

Enfin, du fait du retrait d'habilitation de l'opérateur privé Accueil aux Enfants du Monde, l'AFA a repris les procédures en cours de 3 familles, dont l'une était à l'étape du jugement, une autre à l'étape de l'échange des Accords à la Poursuite de la Procédure et la dernière en attente d'un apparentement.

MADAGASCAR

Date de la dernière accréditation : 6 janvier 2011
Adoptions AFA en 2022 : 3 (contre 1 en 2021)
Correspondante locale : Madame Ida RANDRIANAIVO
Suspension des adoptions pour un an à compter du 24 octobre 2022

En 2022, 3 adoptions ont été finalisées à Madagascar, 2 adoptions intrafamiliales et une adoption en flux inversé.

Sur une procédure, le pôle santé de l'AFA a détecté un retard de développement psychomoteur de l'enfant : la famille donc été accompagnée dans sa prise de décision par la rédactrice, la correspondante locale qui s'est déplacée plusieurs fois au centre d'accueil de l'enfant, et le pôle santé. La collaboration avec le centre a permis de renforcer l'image de professionnalisme de l'AFA auprès de l'ACAM (Autorité Centrale pour l'Adoption Malagasy) et des centres d'accueil.

Madame Elda NARIJAONA, coordinatrice de l'ACAM, a été rencontrée lors d'un entretien en visioconférence en juin 2022

durant lequel elle a évoqué ses difficultés à obtenir la validation du projet de décret d'application de la loi n°2017-014 relative à l'adoption et les contraintes financières des centres d'accueil (la contribution financière de 800€ n'étant pas suffisante). Elle s'est montrée très intéressée par les différentes formations proposées par l'AFA et par le visionnage du mini-film sur le témoignage d'une famille qui a adopté en intrafamiliale à Madagascar.

Enfin, le 24 octobre 2022, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a annoncé la suspension des adoptions internationales et intrafamiliales à Madagascar pour une durée d'un an, dans l'attente de l'approbation du décret d'appli-cation de la loi n°2017-014 relative à l'adoption, et de l'établissement d'une nouvelle grille tarifaire donnant aux centres d'accueil les moyens de leur fonctionnement). Les familles accompagnées par l'AFA ont été informées de cette décision et se sont vues proposer des entretiens individuels d'orientation.

MALI

Date de la dernière accréditation : 20 septembre 2006
Adoptions AFA en 2022 : 0 (contre 2 en 2021)
Pas de correspondant local

Depuis l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, seules les personnes ou couples de nationalité malienne peuvent déposer une candidature pour adopter dans ce pays. Les adoptions intrafamiliales ne sont de plus pas possibles au Mali, l'adoption-protection malienne corres-pondant en droit français à une délégation d'autorité parentale.

Lors de proposition d'apparentement du fait de l'absence importante d'informations sur l'état de santé de l'enfant. La rédactrice et le pôle santé peuvent aider à la prise de décision, comme ce fut le cas en 2022.

TOGO

Date de la dernière accréditation : 7 avril 2010
Adoptions AFA en 2022 : 0 (contre 5 en 2021)

Une proposition d'apparentement a nécessité un accompagnement à la prise de décision de la rédactrice et du pôle san-té qui a détecté le retard de développement psychomoteur de l'enfant. Il a été difficile d'obtenir des informations com-plémentaires auprès d'un centre hors Lomé, du fait de l'absence de correspondant local s'est fait ressentir pour obtenir

Par ailleurs, l'AFA a organisé une session de formation spéciale intrafamiliale en octobre 2022, pour 6 familles qui ont le projet d'adopter un membre de leur famille. Des points d'attention ont été évoqués tels que le déracinement, le changement de culture, de climat, de langue pour des enfants qui sont en train de construire leur personnalité et qui ne connaissent pas forcément bien leurs parents adoptifs même s'ils sont de la même famille. Le mini-film sur le té-moignage d'une famille qui a adopté en intrafamiliale à Madagascar a été visionné et a permis aux familles de prendre conscience de la singularité de leur projet.

Enfin, un entretien en visioconférence a été organisé entre l'AFA et Monsieur Toatre TCHILTEME, Président du CNAET (Co-mité National d'Adoptions d'Enfants au Togo) le 25 mars 2022. Le Président a fait état de difficultés de fonctionnement dû à une réduction du budget du CNAET et a sollicité l'AFA pour mettre en relation des travailleurs sociaux français avec son équipe afin d'échanger sur la rédaction des rapports sur les enfants. Ce projet devrait être mis en œuvre en 2023.

SÉNÉGAL

Au 31 décembre 2022, l'AFA est toujours en attente de son accréditation après avoir présenté sa candidature.

Une délégation de l'AFA s'est rendue au Sénégal du 22 au 26 mai 2022. Il s'agissait d'une mission commune avec la Mission de l'Adoption Internationale (MAI) et 3 autres opérateurs privés (Lumière des Enfants, Ti Malice et COFA Bordeaux) ayant demandé leur accréditation dans ce pays. Cette mission avait pour objectif de rencontrer l'autorité compétente en matière d'adoption internationale (ACCAI), les magistrats en charge de la procédure d'adoption et de visiter 3 pouponnières.

La réunion avec l'ACCAI a permis de bien comprendre les différentes étapes de la procédure. Ainsi, il a été confirmé qu'une ordonnance de placement en vue d'adoption sera délivrée pour une période d'un an avant qu'un jugement d'adoption ne soit prononcé. La période de convivialité d'un an pourra se faire en France, elle sera soumise à la rédaction de deux rapports de suivi par les services sociaux français. Les futurs parents adoptifs devront se déplacer pour l'ordonnance de placement en vue d'adoption mais également pour le prononcé du jugement. Cette obligation a été confirmée par les magistrats du Tribunal de Grande Instance de Dakar. Il s'agira de deux séjours d'un mois environ. L'enfant devra être présent lors du jugement d'adoption.

La visite des pouponnières à Dakar, Mbour et Mbodiène, a confirmé que seuls les enfants trouvés sans filiation connue étaient proposés à l'adoption. En effet, les juges sont réticents lorsqu'il s'agit d'enfants ayant une filiation.

Il est apparu évident que très peu d'enfants pourraient être proposés à l'adoption internationale, en vertu du principe de subsidiarité de l'adoption internationale.

PÔLE CARAÏBES
HAÏTI

Date de la dernière accréditation : l'IBESR (Institut du Bien-être Social et des Recherches) n'a pas souhaité accréditer les opérateurs français pour la période d'octobre 2021 à septembre 2023 du fait de la suspension des adoptions internationales décidée par le Ministère des Affaires étrangères français. La liste des opérateurs français accrédités sera publiée à la levée du moratoire. Toutefois, des autorisations spéciales peuvent être accordées par l'IBESR pour finaliser une procédure d'adoption qui serait en cours.

Adoptions AFA en 2022 : 0 (contre 2 en 2021)

Correspondante locale : le contrat de la correspondante n'a pas été reconduit en 2022

La suspension des adoptions internationales, décidée par le Ministère des Affaires étrangères par un arrêté du 11 mars 2020, a encore été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. Cette suspension concerne toutes les familles qui n'ont pas été apparentées avant le 11 mars 2020. L'AFA s'efforce de les accompagner au mieux et poursuit leur sensibilisation aux réalités de ce pays. Au 31 décembre 2022, il reste 14 familles en attente sur ce pays, qui n'ont pas souhaité se désister.

Une dernière famille apparentée est toujours en attente de la finalisation de sa procédure. Malgré des contacts réguliers avec l'IBESR, il n'a pas été possible d'obtenir des précisions sur l'état d'avancement de ce dossier.

Enfin, du fait du retrait d'habilitation de l'opérateur privé Accueil aux Enfants du Monde, l'AFA a repris les procédures en cours de 3 familles, dont l'une était à l'étape du jugement, une autre à l'étape de l'échange des Accords à la Poursuite de la Procédure et la dernière en attente d'un apparentement.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Dernière accréditation : octobre 2017

Adoptions AFA en 2022 : 0 (0 en 2021)

Mandataire : Maître Cecilia MORALES

Lors des derniers échanges de décembre 2022 avec Maître MORALES, il a été relevé que l'activité du CONANI ; (Conse-

jo Nacional para la Niñez y la Adolescencia), Autorité centrale dominicaine, en arrêt du fait du contexte pandémique, avait repris. Les dossiers enregistrés à partir de 2017 seront prochainement examinés et le cas échéant présentés en commission en 2023. Le régime applicable aux adoptions intrafamiliales a aussi été évoqué du fait de la demande de candidats à l'AFA.

PÔLE AMÉRIQUE
COLOMBIE

Dernière accréditation : 26 janvier 2022

Adoptions AFA en 2022 : 9 (10 en 2021)

Correspondante locale : Maître Claudia SCHATTKA-PONCET

L'AFA a réalisé 9 adoptions en Colombie en 2022. 5 propositions d'apparement ont été reçues en fin d'année 2022 et seront très probablement finalisées en 2023. La préparation des candidats au contexte socio-culturel de l'Amérique latine et au profil des enfants colombiens est fondamentale pour l'aboutissement des projets d'adoption. Ainsi, les autorités colombiennes exigent désormais une formation minimum de 15 heures au moment du dépôt du dossier de candidature.

Les restrictions liées à la pandémie du Covid-19 ont été allégées en 2022 en Colombie et les familles ont pu se déplacer sans difficulté majeure.

Pour la première fois dans l'histoire du pays, un président de gauche, M. Gustavo PETRO, a été élu et a pris ses fonctions le 7 août 2022. Ces élections présidentielles ont entraîné des modifications institutionnelles et administratives. Ainsi, le 13 septembre 2022, Madame Concepción BARACALDO a été nommée nouvelle directrice générale de l'Institut Colombien du Bien-être Familial (ICBF), Autorité Centrale colombienne. Il conviendra de voir en 2023 si des changements importants interviennent au sein de l'ICBF du fait de sa nomination.

En septembre 2022, l'équipe de l'AFA a reçu dans ses locaux Madame Elena MARTINEZ, présidente de la fondation FANA (opérateur privé de l'adoption en Colombie) et Madame Valérie MARTIAL, présidente de l'association Amis de FANA France. Lors de cette réunion la FANA a évoqué le profil des enfants qu'elle prend en charge ainsi que le profil des candidats attendu par les autorités colombiennes.

En novembre 2022, l'AFA a pu se réunir avec l'ICBF lors d'une conférence virtuelle dédiée à tous les opérateurs francophones et leurs autorités centrales. Cette réunion a permis de revoir les critères d'acceptation des dossiers ainsi que le profil des enfants proposés à l'adoption internationale.

Enfin, le projet intitulé « Reencuentro con mis raíces » subventionné par la Mission de l'Adoption Internationale a commencé à se mettre en place fin 2022 via des réunions et échanges avec l'équipe de l'ICBF chargée de la recherche des origines. Un premier déplacement technique en Colombie aura lieu en février 2023 afin d'échanger avec les autorités compétentes et préparer la mission d'accompagnement sur place des candidats pour le début de l'année 2024

MEXIQUE

Dernière date d'accréditation : 2018

Adoptions AFA en 2022 : 2 (0 en 2021)

Mandataire : Maître Manuel CASTRO

Deux adoptions d'enfants ont été finalisées en 2022 après trois ans sans adoption.

Le mariage entre personnes de même sexe est devenu légal le 31 décembre 2022 dans tous les Etats du Mexique (de-

puis 2010, cette légalisation est intervenue progressivement État par État).

L'accréditation est en cours de renouvellement et l'AFA ne peut donc envoyer de nouveaux dossiers de candidats pour le moment.

CHILI

Dernière date d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2022 : 2 (0 en 2021)
Pas de correspondant local

De vives tensions entre les forces de l'ordre et des communautés indigènes ont conduit à placer plusieurs départements en état d'urgence au cours de l'année.

En outre, l'AFA reste attentive aux changements que pourrait entraîner le processus d'élaboration d'une nouvelle constitution chilienne après le rejet par referendum d'une nouvelle constitution en septembre.

Les relations entre l'AFA et l'autorité centrale chilienne, Mejor Niñez, restent de très bonne qualité. Au mois d'août 2022, le pôle Amérique de l'AFA s'est entretenu par visio-conférence avec Madame PETRIC MENESES, cheffe du département des adoptions, Madame VON SCHAKMANN, avocate responsable technique et Mesdames ORELLANA CAMPOS et FERNANDEZ ILUFI, analystes des adoptions internationales. L'autorité centrale a par ailleurs mis en avant le respect du calendrier de rapports de suivi post-adoption pour l'année 2022 et s'est réjoui de lire des nouvelles positives des enfants adoptés par les familles de l'AFA.

En 2022, une famille française a adopté une fratrie de deux enfants chiliens, procédure ayant commencé à la fin de l'année 2021. Par ailleurs, deux dossiers d'enfants en flux inversé ont été envoyés à l'AFA cette année, sans pouvoir aboutir. Il n'y a pas eu d'adoption par le flux classique.

PÉROU

Dernière date d'accréditation : mars 2019
Adoptions AFA en 2022 : 3 (1 en 2021)
Correspondant local : Lindsay NOGUEIRA

La situation politique au Pérou est restée instable en 2022 et s'est même dégradée en décembre 2022 puisque des manifestations violentes ont eu lieu à travers le pays, faisant plusieurs victimes. L'état d'urgence a été déclaré dans sept départements. Cinq ministres se sont succédés à la tête du Ministerio de la Mujer y Poblaciones Vulnerables, ce qui a entraîné un changement de directrice de la DGA (Direccion general de adopciones) à plusieurs reprises. Les contacts en distanciel imposés du fait de la situation sanitaire ont cependant pu s'améliorer courant 2022 ; La correspondante de l'AFA a pu se rendre plus régulièrement dans les locaux de l'autorité centrale permettant un contact plus direct.

3 adoptions ont été réalisées en 2022 en flux inversé. De manière générale, en flux inversé, les enfants sont issus de déchéances d'autorité parentales. Ils présentent des histoires de vie difficile, des négligences, des maltraitances et/ou des violences sexuelles. Les parents biologiques sont souvent consommateurs de substances psychoactives et peuvent être incarcérés. Les enfants, souvent proposés en fratrie, sont institutionnalisés depuis plusieurs années. Ils présentent des retards de développement et peuvent avoir des problèmes de santé telles que TDAH, surdité partielle, agénésie de membre, naissance prématurée. Leur histoire de vie avant le placement n'est pas toujours connue par les structures les ayant recueillis.

En flux classique, 14 dossiers d'enfants ont été étudiés en 2022 mais aucune proposition d'apparementement n'a été faite.

Un appel à candidatures fin 2022 a permis de retenir 12 candidats à l'adoption dont les candidatures devaient être étudiées par la DGA courant 2023.

PÔLE ASIE
PHILIPPINES

Dernière accréditation : autorisée depuis 2006
Adoptions AFA en 2022 : 4 (5 en 2021)
Pas de correspondant local
L'AFA est désormais le seul opérateur français aux Philippines.

En 2022 Madame Bernadette ABEJO, directrice de l'ICAB (Autorité centrale philippine) en poste depuis 16 ans, a quitté ses fonctions. En août 2022, Madame Janella ESTRADA a été nommée au poste de directrice de la structure, désormais appelée la National Authority for Child Care (NACC). Ses compétences ont été élargies par le Republic Act num 116421, conférant à l'autorité centrale la mission des placements alternatifs, en sus des adoptions nationales et internationales.

L'entrée en vigueur et la mise en application de cet acte, accompagné de la restructuration et de la désignation d'une nouvelle équipe de direction expliquent la reprise modérée de l'activité depuis la crise sanitaire du COVID19.

Trois propositions d'apparementement ont été reçues en avril puis à la suite d'une mission réalisée en octobre 2022. Ce déplacement, effectué par la rédactrice et d'une psychologue de l'Agence, a permis de rencontrer la nouvelle direction de la NACC et de se rendre dans les orphelinats pour faire le point sur la situation post COVID.

En 2022, l'AFA a procédé à un appel à candidatures de 5 dossiers. Une journée de formation destinée aux candidats retenus a été organisée en juin 2022 par la rédactrice et le Pôle Santé.

Une seconde édition de la formation dite « pendant l'attente » visant à aider les familles dont le dossier est enregistré dans le pays depuis 2017 à 2019 à rester actifs a eu lieu le 13 avril 2022.

Avec la reprise de certains dossiers de l'opérateurs Amis des Enfants du monde, le nombre de projets d'adoption suivi par l'AFA aux Philippines s'élève à présent à une quarantaine de demandes.

Un rendez-vous a été organisé avec l'association PAEPAMA (Philippines Adoption : Enfants, Parents Adoptés Majeurs et Amis) le 16 juin 2022.

SRI LANKA

Dernière accréditation : autorisation en 2016
Adoptions AFA en 2022 : 2 (2 en 2021)
Pas de correspondant local

Deux adoptions ont été réalisées lors du premier semestre 2022, elles concernent des adoptions en flux classique. Seules des personnes d'origine sri lankaise peuvent candidater.

Le déplacement des familles s'est fait dans des circonstances délicates au moment où le pays a connu une grande instabilité politique et économique. Les autorités sri lankaises sont néanmoins parvenues à assurer le bon déroulement des procédures sur place malgré ce contexte et la durée importante du séjour sur place.

L'autorité centrale est par ailleurs attentive au bon respect du suivi post-adoption des enfants adoptés.

VIETNAM

Dernière accréditation : licence obtenue en février 2022
Adoptions AFA en 2022 : 0 (3 en 2021)
Correspondants locaux : M. Emmanuel POLLEIN (régisseur) et M. Nhuong Van NGUYEN

Le nouveau directeur du Département de l'Adoption, Monsieur Dang Tran Anh Tuan, s'est déplacé à Paris en juillet 2022 dans le cadre d'une mission en Europe. Il a rencontré chaque opérateur lors d'un temps individuel et s'est rendu au siège de l'AFA où des échanges ont permis de comparer les procédures en vigueur au Vietnam à celle d'autres pays d'Asie. Les échanges ont également porté sur la problématique des situations d'échec ou de difficultés dans l'adoption ainsi que la collaboration de l'AFA avec les conseils départementaux permettant de garantir le professionnalisme des rapports de suivi post-adoption.

L'AFA a de son côté pu relayer auprès de M. Tuan une demande de développement de la préparation des enfants à l'adoption et des informations, y compris médicales, recueillies en amont de leur apparentement.

L'AFA, qui travaille essentiellement sur l'apparentement d'enfants à besoins spécifiques au Vietnam, a reçu du pays un quota de 6 dossiers en flux classique en 2022. Les familles dont l'inscription sur la liste de demandes en attente était la plus ancienne ont été retenues. Une proposition d'apparentement a été réalisée en décembre 2022. Il y a actuellement une dizaine de familles en attente d'apparentement en flux classique.

La rédactrice et les correspondants sur place ont apporté leur assistance à plusieurs familles adoptantes dont l'enfant a souhaité se rendre dans le pays et plus particulièrement retourner au centre de protection où il a été pris en charge.

INDE

Dernière accréditation : juillet 2018
Adoptions AFA en 2022 : 0 (0 en 2021)
Pas de correspondant local

L'année 2022 a été marquée par la mission d'une délégation de l'AFA en novembre composée de la cheffe du service internationale, Angèle GÉNOIS et la rédactrice en charge, Domitille DENIER. Ce déplacement de l'AFA en Inde s'est inscrit dans une perspective de ré-activation du partenariat avec l'Autorité centrale indienne – Central Adoption Resource Authority (CARA) – la dernière mission ayant eu lieu en 2016. La mission a permis, d'une part, de rappeler et valoriser l'expertise de l'AFA et son travail d'accompagnement des familles et, d'autre part, de préciser les réformes législatives indiennes et leurs changements afférents. L'AFA a également pu se faire connaître et échanger avec l'une des autorités régionales - State adoption Resource Agency (SARA), départementales - District Child Protection Unit (DCPU). Elle a par ailleurs renforcé et dynamisé son partenariat existant avec le consulat de France à Delhi par le biais duquel les contacts pour les procédures d'adoption en cours et à venir sont renforcées. Enfin, la visite de 5 structures différentes d'accueil des enfants a permis de préciser le profil des enfants et de percevoir les modalités de leur prise en charge.

Une première proposition d'apparentement en flux inversé a pu se finaliser et confirme l'importance de développer par la suite cette voie. L'Agence continue en ce sens à analyser les profils des Enfants à Besoins Spécifiques pour lesquels des recherches de familles seraient possible. Ce sont des enfants porteurs de pathologies chroniques, de malformations ou de déficiences et des enfants grands ou en fratrie.

THAÏLANDE

Dernière accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2022 : 10 (7 en 2021)
Pas de correspondant local

L'activité de l'Agence avec la Thaïlande a été marquée en 2022 par un partenariat dynamique et riche. L'autorité centrale, le Department of Children and Youth (DCY) a décidé de ne pas ouvrir de quota pour recevoir de nouveaux dossiers d'adoption en 2022. Il a toutefois poursuivi son travail de réception et de suivi des dossiers de candidats à l'adoption pour les dossiers initiés avant 2021.

Par ailleurs, l'AFA a été en mesure d'envoyer 5 nouveaux dossiers sur la liste d'attente « special needs » pour laquelle le DCY n'impose aucun quota. 5 autres candidats sont en cours de constitution de dossier et verrons leur dossier envoyé en 2023. L'envoi de ces nouvelles candidatures se fait en conformité avec le profil des enfants thaïlandais qui présentent désormais, dans la majorité des cas, des besoins spécifiques parfois cumulatifs (âge, fratrie, problématique(s) de santé).

Enfin, le partenariat avec l'orphelinat privé de Pattaya se poursuit sur une base d'échanges réguliers et qualitatifs. L'AFA s'est vue attribuer un nouveau « quota » de 5 dossiers en 2022 en plus de celui de 2021.

PÔLE EUROPE
ALBANIE

Dernière date d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2022 : 1 (0 en 2021)
Pas de correspondant local

A la suite de l'appel à candidatures réalisé fin 2021, trois propositions d'apparentement ont été reçues et acceptées en 2022. Une adoption a pu être finalisée en 2022, deux devraient être finalisées au cours du premier trimestre 2023. Les enfants ayant fait l'objet de ces propositions avaient tous moins de 5 ans et étaient en bon état de santé général.

L'AFAs'est déplacée en Albanie pour la 1ère fois depuis 2008, mission au cours de laquelle elle a pu échanger avec l'Autorité Centrale albanaise mais aussi des acteurs de la protection de l'enfance en Albanie. Les échanges ont été fructueux et ont permis à l'AFA et à l'autorité centrale albanaise de discuter des mesures à mettre en oeuvre en terme de communication conforme à la Convention de la Haye, des évolutions législatives qui s'étaient produites en France (création du GIP France Enfance Protégée) et qui étaient prévues en Albanie (instauration d'un écart d'âge entre les adoptants et l'enfant adopté, ouverture potentielle aux couples non mariés...). La relation entre l'Agence Française de l'Adoption et le Comité Albanais des Adoptions s'est renforcée au cours de cette année et les échanges sont très réguliers entre les deux organismes.

L'AFA a aussi pu visiter des centres d'accueils pour les enfants et se rendre compte que la plupart des enfants accueillis dans ces centres n'étaient pas adoptables, car s'ils étaient placés en raison de l'incapacité de leurs parents de s'occuper d'eux, ils n'étaient pas délaissés par eux.

BULGARIE

Dernière date d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2022 : 3 (4 en 2021)
Pas de correspondant local

En dépit du contexte politique bulgare instable, l'Autorité Centrale bulgare collabore et échange à une fréquence soutenue avec l'AFA.

Les délais d'attente pour un apparentement en Albanie étant particulièrement longs, des entretiens pendant l'attente ont été proposés au cours de l'année 2022 pour les familles ayant leur dossier dans le pays. Il y a eu trois adoptions en 2022 et une nouvelle proposition a été reçue fin 2022. Les enfants ayant fait l'objet de

propositions d'apparement cette année étaient en bon état de santé général (une petite fille présentant une fente labio-palatine). L'âge des enfants varie entre 2 et 11 ans pour les adoptions en 2022.

PORTUGAL

Dernière date d'accréditation : 2006
Adoptions AFA en 2022 : 0 (0 en 2021)
Pas de correspondant local

Depuis la pandémie, il n'y a plus eu de propositions d'apparement en flux classique faite par ce pays. Cela s'explique par le fait que les enfants adoptables au Portugal sont majoritairement des enfants grands, dont le profil ne correspond pas forcément aux ouvertures des candidats à l'adoption. Cet élément est renforcé par le nombre d'enfants proposé en flux inversé EBS puisque 75 fiches d'enfants ont été transmises par l'Autorité Centrale portugaise, l'Instituto da segurança social (ISS). Aucun de ces profils n'a été suivi d'une proposition d'apparement car l'AFA n'a pas pu trouver de familles prêtes à les accueillir. Les relations avec l'autorité centrales sont fréquentes et de très bonne qualité.

En juin 2022, une réunion a été organisée entre l'AFA et l'ISS afin de faire un point sur le partenariat entre les deux institutions et sur le profil des enfants et des candidats à l'adoption. L'Autorité Centrale portugaise a insisté sur le besoin par les candidats d'être très formés, notamment sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

RUSSIE (PAYS NON CLH)⁴

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006
Adoption AFA en 2022 : 5 (2 en 2021)
Correspondants locaux : Inna BOGATENKOVA (Chef de représentation et régisseur), Olga STRELKOVA (assistante-référente de suivi post-adoption) et 6 coordinateurs régionaux (Barnaoul, Kemerovo, Krasnoïarsk, Leningrad, Novossibirsk, Omsk, Sverdlovsk, Tcheliabinsk et ville de Saint-Petersbourg).

L'année 2022 a été fortement marquée par la suspension des procédures en Russie dans le contexte créé par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En effet, par arrêté du 7 mars 2022, le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a décidé de suspendre les procédures d'adoption dans ce pays, suspension désormais sine die depuis décembre 2022. Seules les familles apparentées avant cette date ont été autorisées à poursuivre les démarches. L'accompagnement de ces familles, dans les conditions compliquées par la fermeture de l'espace aérien entre les pays de l'Union Européenne et la Russie, s'est fait en étroite collaboration avec les équipes locales de l'AFA afin d'assurer la sécurité maximale des familles et des enfants adoptés. Trois familles accompagnées par l'AFA ont ainsi pu finaliser la procédure et procéder à l'adoption 5 enfants parmi lesquels une fratrie de 2 enfants. Tous les enfants présentaient une ou plusieurs pathologie(s) soignable(s) ou opérable(s). La moyenne d'âge des enfants au moment de l'apparement a été de 3 ans et 11 mois. Le délai d'attente moyen entre la réception du dossier par l'autorité régionale et la proposition d'apparement a été de 28 mois (min. : 21 mois, max. : 3 ans et 1 mois).

Deux dernières familles sont toujours en attente d'un jugement d'adoption.

La suspension concerne 33 familles dont le dossier est toujours déposé sur place et 30 familles inscrites sur la liste de demandes en attente. Un accompagnement personnalisé sera proposé aux familles concernées dès début 2023 sous forme d'entretien individuel et de réunion d'information.

Par ailleurs, toujours en raison de la fermeture de l'espace européen vers la Russie et la suspension des envois par transports express vers la Russie, l'AFA a cherché et mis en place un nouveau circuit d'expédition des rapports de suivi

⁴ La Russie a signé la Convention de la Haye de 1993 mais ne l'a pas ratifiée. La France et la Russie travaillent sur la base du traité bilatéral signé le 18 novembre 2011 entre la France et la Fédération de Russie sur la coopération en matière d'adoption internationale, entré en vigueur le 27 décembre 2013.

post-adoption afin de respecter ses engagements et celui des familles vis-à-vis des autorités russes.

Enfin, malgré le contexte particulier, la représentation de l'AFA en Russie a poursuivi le renforcement des liens avec les autorités fédérales et régionales. Depuis 2020, l'AFA est le seul opérateur français présent en Russie. Son caractère public et son expertise acquise depuis son implantation en 2007 en Russie en font un interlocuteur de qualité pour les autorités en charge de l'adoption mais également pour des représentations d'autres organisations étrangères.

HONGRIE

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006
Adoption AFA en 2022 : 5 (6 en 2021)
Pas de correspondant local

Le nombre d'adoptions réalisées en Hongrie reste stable par rapport à l'année précédente. Les enfants proposés à l'adoption internationale en Hongrie en 2022 ne présentaient pas de problèmes importants de santé physique mais leur histoire pré-adoptive était souvent difficile et complexe. Cet aspect du profil des enfants doit être prise en considération par les familles qui souhaitent adopter un enfant dans ce pays et exige une préparation spécifique.

L'AFA constate encore que la grande majorité des enfants sont proposés à l'adoption en fratrie (c'est le cas de 10 enfants sur 11 adoptés ces deux dernières années). Une évolution concernant l'âge des enfants adoptables a également été observée par les acteurs locaux de l'adoption. En 2022, la plupart des enfants adoptés par les familles étrangères avaient plus de 8 ans.

Les échanges et la coopération avec les autorités hongroises sont toujours très dynamiques et se déroulent dans un climat de confiance. Les avancées de la Hongrie dans le traitement dématérialisé des documents administratifs ont permis cette année de transmettre l'ensemble des rapports de suivi post-adoption par voie électronique. Une partie du dossier d'adoption peut dorénavant également être transmise en version dématérialisée mais doit toutefois encore être doublée par l'envoi des originaux.

ROUMANIE

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006
Adoption AFA en 2022 : 1 (3 en 2021)
Pas de correspondant local

L'adoption internationale en Roumanie est ouverte aux seuls ressortissants roumains ou aux couples franco-roumains résidant en France.

Une baisse du nombre de propositions d'apparement et d'enfants adoptés a été observée cette année. La mise en place en 2021 du questionnaire d'aide à l'apparement par les autorités roumaines a permis des apparements plus en adéquation avec les projets des familles et évité de nombreux refus de propositions d'apparement constatés dans les années précédentes.

Les enfants proposés à l'adoption internationale par la Roumanie sont très majoritairement d'origine Rom. Ils ne présentent pas de problèmes importants de santé physique, mais peuvent avoir des troubles psychiques et des retards de développement dus au contexte de vie parfois extrêmement difficile avant leur adoption. Il est important pour les familles candidates de s'y préparer.

L'AFA entretient de très bonnes relations avec les autorités roumaines qui sont toujours réactives et ouvertes aux échanges en toute transparence et organisent un accompagnement de qualité des familles qui se rendent sur place.

LETONIE

L'application de la loi du 16 décembre 2021 adoptée par le parlement letton a rendu impossible, à compter du 1er juillet 2022, de mener des adoptions internationales pour la France, en l'absence notamment d'accord bilatéral. Les adoptions dans ce pays avaient déjà été suspendues dès 2017 et les échanges avec les autorités lettones concernaient essentiellement le suivi post-adoption des enfants. Le partenariat de confiance entre l'AFA et l'autorité centrale lettone, la clarté et la transparence des procédures ont contribué à l'adoption de 293 enfants lettons.

AZERBAÏDJAN

En 2022, l'AFA a dû une nouvelle fois répondre à la demande de l'Autorité centrale azerbaïdjanaise, Ministère du travail et de la protection sociale de la population, qui souhaitait avoir des nouvelles des trois familles ayant finalisé leur procédure d'adoption dans ce pays avant 2013. La loi impose désormais des rapports de suivi jusqu'au 18 ans de l'enfant.

3 LE TRAVAIL EN RÉSEAU AVEC LES DÉPARTEMENTS : UNE DYNAMIQUE CONTINUE

partie III

Fin 2022, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de 193 professionnels, 122 correspondants officiellement désignés par les présidents des conseils départementaux et 71 référents.

Le travail en réseau avec les départements a été marqué cette année par l'absence de la cheffe du service Information et Accompagnement pendant plusieurs mois et par la vacance de la référence « correspondants départementaux » au PIC pendant quelques mois. Malgré cela, l'AFA a su maintenir ses propositions de formation et développer les outils mis en place avec ses partenaires (espace pro, matinales...).

En 2022, 602 participants, de 85 départements, ont bénéficié d'une formation (initiale / continue / thématique/ séminaire) proposée par l'AFA.

122	CORRESPONDANTS ET RÉFÉRENTS AFA DANS LES DÉPARTEMENTS
1	séminaire en visioconférence
4	matinales
4	déplacements dans les départements
4	sessions thématiques (avec une présentation du protocole de soutien à l'adoption nationale et une présentation de l'outil vidéo)
22	sessions de formation initiale et continue
4	réunions de travail ou en sous-groupe dans le cadre du protocole expérimental AFA-CD

DES RENCONTRES DE L'AFA DANS LES DÉPARTEMENTS POUR PLUS DE PROXIMITÉ

L'AFA propose aux départements qui le souhaitent de se déplacer dans leur territoire, pour des temps d'échanges et de formations entre professionnels et/ou pour l'animation de sessions de préparation à l'adoption pour les candidats du département. Il est aussi possible de penser ces temps en visioconférence.

Malgré l'absence de la cheffe du service information et Accompagnement pendant plusieurs mois, **l'AFA a pu réaliser en 2022, quatre déplacements dans les départements** (Seine-Saint-Denis, Mayenne, Loire-Atlantique et Communauté Européenne d'Alsace).

Ces temps d'échanges entre professionnels permettent d'évoquer les difficultés auxquelles les équipes des départements peuvent être confrontées dans l'accompagnement des candidats à l'adoption internationale et de présenter les moyens mis en place par l'AFA pour les soutenir dans cet accompagnement. Des rappels de l'accompagnement proposé par l'AFA (réunions collectives de préparation, travail d'orientation...) sont également réalisés lors de ces déplacements. Ces temps favorisent la connaissance des pratiques de chacun. En 2022, ces déplacements ont aussi mis en lumière l'appui que l'AFA peut apporter aux équipes dans la recherche de famille pour les enfants pupilles à besoins spécifiques.

Les déplacements sont aussi l'occasion de travailler avec les partenaires associatifs de l'AFA, comme Enfance et Familles d'Adoption (EFA) et de toucher des candidats à l'adoption qui ne sont pas (encore) en lien avec l'AFA. Les interventions de l'AFA dans ce cadre s'organisent en fonction de la demande de l'association. Ainsi, à Laval, Mme MINGITA a pu évoquer la question de l'attachement et à Strasbourg, la présentation conjointe de la coordinatrice du Pôle Information et Conseil et d'une psychologue de l'AFA a porté sur les missions d'orientation du PIC et la prise en charge des histoires de vie traumatique.

LA POURSUITE DES SESSIONS DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

En 2022, deux séances de formation initiale destinées aux nouveaux membres du réseau, ont permis d'accueillir 13 professionnels (34 en 2021, 17 en 2020) **de 11 départements différents** (25 en 2021, 16 en 2020). Ces sessions sont destinées comme leur nom l'indique aux nouveaux correspondants et / ou aux correspondants qui n'ont pas pu la suivre. En 2022, cette formation a eu lieu en présentiel car le contexte sanitaire le permettait et afin que les correspondants puissent rencontrer physiquement l'ensemble de l'équipe de l'AFA. Cette contrainte (déplacement à prévoir) a joué en partie sur la baisse de participants, mais il y a eu aussi moins de changements portés à la connaissance de l'AFA dans les équipes des départements en 2022 qu'en 2021.

Par ailleurs, **deux séances de formation continue sur l'actualité de l'adoption internationale ont été proposées par l'AFA, réunissant 80 professionnels** (115 en 2021, 64 en 2020) **de 65 départements différents** (55 en 2021, 49 en 2020). Ces formations ont toutes eu lieu en visioconférence, afin de permettre au maximum de départements de se rendre disponibles.

DES RÉUNIONS THÉMATIQUES RENOUVELÉES ET TRÈS SUIVIES

Dans le cadre de sa mission d'animation et d'information à l'égard des correspondants départementaux, l'AFA propose des réunions thématiques. Ces réunions sont principalement proposées sur des thématiques techniques précises qui répondent à un besoin identifié. Elles sont toutes proposées en visioconférence. Par ailleurs, les départements peuvent demander à ce qu'une session soit spécialement organisée pour former leurs équipes à une thématique précise. En 2022, ce fut le cas pour le département du Val-de-Marne.

En raison de leur succès, les formations sur la procédure d'adoption en « flux inversé » mise en place par l'AFA pour l'adoption des Enfants à Besoins Spécifiques (EBS) et sur les adoptions intrafamiliales ont été maintenues en 2022. La première formation a été revue pour intégrer aussi le volet adoption nationale auprès des correspondants départementaux.

Afin de répondre aux besoins et demandes des départements, les formations proposées ont été complétées cette année par une nouvelle formation relative au suivi post-adoption et à la recherche des origines, qui a réuni 57 professionnels de 34 départements différents.

Enfin, des réunions thématiques ont été ouvertes à tous les correspondants départementaux pour présenter d'une part l'appui de l'AFA en matière de recherche de famille pour les enfants pupilles à besoins spécifiques et d'autre part sur les mini-films thématiques.

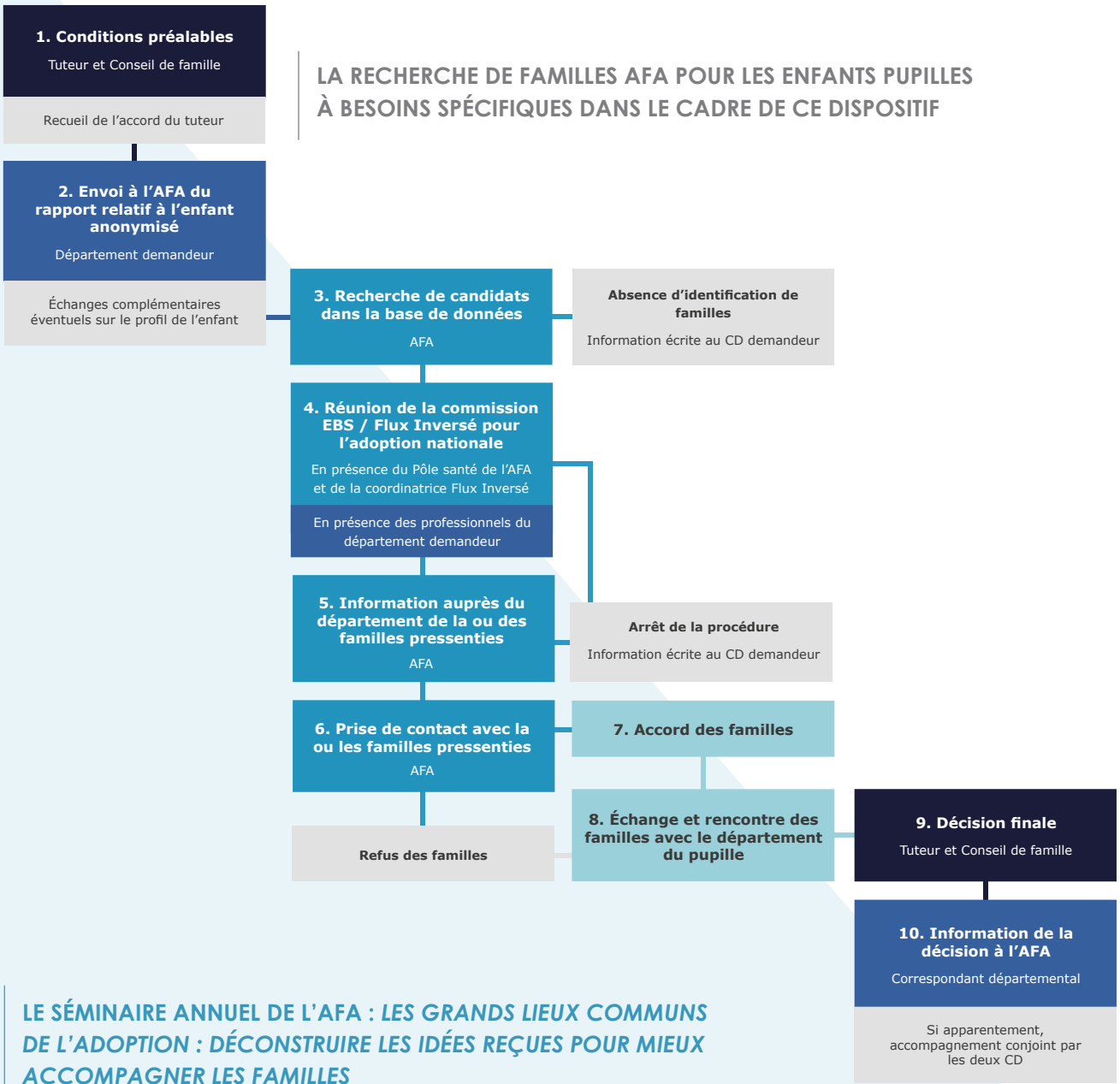
Au total, en 2022, 131 professionnels de 54 départements différents ont suivi au moins une formation thématique proposée par l'AFA, soit 54,54% des départements.

L'APPUI À L'ADOPTION NATIONALE : CONSOLIDATION DE LA PROCÉDURE ET PREMIÈRE CONCRÉTISATION

Début 2020, un groupe de travail composé de vingt-cinq départements volontaires et de l'AFA, en lien avec la DGCS, a été constitué qui a permis l'élaboration d'un protocole expérimental de soutien à l'adoption nationale des Enfants à Besoins Spécifiques. En 2021, une procédure d'appui technique a pu être concrétisée et le protocole alors expérimental est entré dans sa phase opérationnelle en juillet 2021. **Depuis le changement législatif de février 2022 (loi n°2019-2022 du 21 février 2022 modifiant l'article L225-15 qui fixe les missions de l'Agence française de l'adoption), tous les départements peuvent saisir l'AFA dans ce cadre.**

En 2022, le travail opérationnel s'est poursuivi : 34 dossiers d'enfants ont été étudiés par l'AFA (pour 37 enfants), adressés sur l'adresse mail dédiée à la recherche de familles (recherches.familles@agence-adoption.fr) et/ou sur l'adresse mail du réseau des départements de l'AFA. 9 commissions avec les départements des pupilles et l'équipe pluridisciplinaire de l'AFA ont pu avoir lieu. Une adoption a pu être concrétisée grâce à ce dispositif.

Les dossiers d'enfants concernaient, soit des enfants grands ayant une histoire de vie très lourde et parfois avec des handicaps (moteurs, cognitifs, physiques) nécessitant une prise en charge importante et permanente, soit des enfants très jeunes (moins de 3 ans) porteurs de maladies génétiques identifiées ou en cours d'identification et engendrant de multiples prises en charge et une incertitude sur leur développement. D'une manière générale, les dossiers transmis à l'agence dans le cadre du protocole faisaient état de besoins spécifiques plus importants que pour les enfants proposés habituellement dans le cadre du flux inversé à l'international.



L'an dernier, l'AFA proposait à ses correspondants départementaux et partenaires institutionnels, un séminaire en distanciel, sur une journée. **Consacré aux multiples histoires qui existent et constituent une adoption avec le thème « Une adoption, des histoires », le séminaire 2021 de l'AFA s'était doté d'un caractère inédit en proposant un dialogue entre des professionnels de la protection de l'enfance et des adoptés qui ont pu s'exprimer sous les prismes du témoignage ou de la recherche sociologique et artistique.**

Cette année, l'AFA a souhaité renouer avec la dynamique de réseau pour que ce moment essentiel redevienne un moment de rencontre et de partage des expériences et initiatives. L'ambition de l'AFA était de retrouver un espace pour réfléchir sur ses pratiques professionnelles en les nourrissant de travaux et d'interventions d'experts et de spécialistes.

Parce que tous les professionnels de l'adoption se sont un jour heurtés à des fantasmes et des idées reçues diffusées dans l'opinion publique, l'AFA souhaitait proposer un séminaire questionnant et travaillant ces mythes pourtant bien ancrés. Tous les professionnels se sont heurtés aussi à l'impérieuse nécessité de travailler un accompagnement des familles et de leur entourage, sur le sens de l'adoption. Pour Etienne Rolland-Piègue, chef de la Mission de l'Adoption Internationale

(MAI) au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, l'adoption n'est par exemple pas un « parcours de combattant » ni « un parcours d'obstacles » ; l'enfant n'est pas une prise de guerre et les règles encadrant l'adoption n'ont pas pour but de dresser des obstacles, mais de sécuriser les parcours. Le 7 octobre 2022, l'AFA a donc réuni près de 120 participants parmi lesquels ses correspondants et référents départementaux, correspondants locaux à l'étranger, partenaires institutionnels et acteurs de l'adoption pour une journée de formation sur le thème « Les grands lieux communs de l'adoption : déconstruire les idées reçues pour mieux accompagner les familles ».

1. Ateliers du 5 octobre : la parole des familles au service de l'accompagnement des professionnels

Chaque année, le séminaire de travail de l'AFA se déroule en deux temps : un temps dédié spécifiquement à ses correspondants et référents départementaux sous la forme d'ateliers de travail, et une journée de conférences ouverte à tous ses partenaires.

Se sont ainsi tenus, le mercredi 5 octobre 2022, quatre ateliers de travail animés par des agents de l'AFA ainsi que des correspondants départementaux, en visio-conférence. S'appuyant sur le discours de certains candidats à l'adoption, les ateliers proposaient d'élaborer des réflexions communes autour de quatre grands lieux communs de l'adoption auxquels les professionnels de l'adoption peuvent être confrontés : « *Accueillir un enfant de plus de six ans est plus difficile* », « *Accueillir un enfant partageant mes racines sera plus facile* », « *Pour adopter, il faut être marié et avoir de bons revenus* » et « *Accueillir un enfant en France, c'est lui assurer un avenir meilleur* ».

2. La question culturelle dans l'adoption internationale : entre fantasme et réalité

Sara Skandrani, psychologue clinicienne à la Maison de Solenn – Maison des adolescents de l'hôpital Cochin à Paris, n'a pas pu assurer sa présentation au séminaire 2022 de l'AFA. Ses collègues, le Docteur Salomé Grandclerc, pédopsychiatre, et Sophie Maley-Regley, thérapeute, ont tenu à proposer son intervention aux participants sous la forme d'une lecture.

Depuis 2008, la maison de Solenn propose des consultations en adoption internationale, s'appuyant sur une base psychanalytique, systémique et transculturelle pour comprendre et soigner. Au cours des consultations, les familles abordent la filiation mais également la culture et l'appartenance qui est de facto multiple : la question des origines est ainsi omniprésente dans l'adoption internationale et nécessite plusieurs niveaux de lecture. Or, selon Sara Skandrani, les parents adoptifs ont un intérêt variable pour le pays et la culture de naissance de leur enfant. Si certains vont tenter de constituer un héritage du pays d'origine de l'enfant, d'autres ne vont jamais y faire référence. Un trop grand intérêt risquerait d'entraver le processus de filiation en faisant obstacle à l'inscription des enfants dans la filiation imaginaire, lorsqu'un intérêt minimum est nécessaire afin de ne pas « effacer » les premiers temps de vie de l'enfant dans son pays d'origine.

Si la question des appartenances culturelles est traitée de façon différente voire opposée en France et dans le monde anglo-saxon, il apparaît que le contexte culturel et les représentations parentales qui en découlent ont un rôle déterminant pour les jeunes adoptés. La recherche s'intéresse donc à la corrélation entre identité ethnique et bien-être psychologique. La construction identitaire des enfants adoptés s'appuie, d'après les recherches de Sara Skandrani, sur le « métissage transculturel » puisqu'elle est confrontée à la multiplicité des filiations et des altérités. L'identité culturelle est donc un processus dynamique hautement subjectif. Croisement du processus d'affiliation et de filiation, l'identité culturelle est en « transculturalité ».

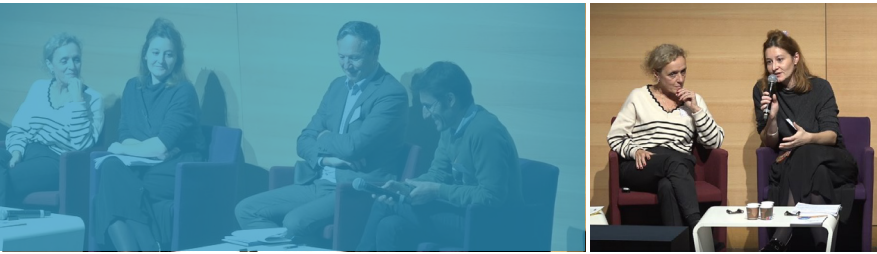
Suite à l'analyse qualitative de plusieurs entretiens cliniques, la recherche a également permis de mettre en exergue trois thématiques majeures à l'œuvre lors de la période de l'adolescence : l'altérité visible, qui traduit l'impossibilité de se défaire de cette enveloppe culturelle visible ; l'affiliation au pays d'origine qui passe par une revendication des liens du sang ; l'intrication des origines culturelles et familiales et la prééminence du sentiment de dette, présents chez tous les enfants adoptés et s'inscrivant dans un double réseau de référence : les parents du pays d'origine ainsi que les parents adoptifs. La culture du pays de naissance devient donc le support de la question des origines pour ces adolescents. Le rapport des adolescents adoptés à leurs appartenances culturelles multiples peut se faire de trois manières différentes :

l'appartenance, le rejet ou le métissage de leurs deux cultures.

3. Quand les mythes de l'adoption se heurtent aux réalités contemporaines

Sophie Marley-Regley, psychothérapeute et le Docteur Salomé Granclerc, pédopsychiatre, interviennent au sein de la consultation adoption internationale de la Maison de Solenn à l'hôpital Cochin à Paris, précédemment présentée lors de l'intervention de Sara Skandrani.

Les intervenantes sont revenues sur la plus-value de cette consultation : la pluralité des professionnelles (3 à 5 thérapeutes formés à la clinique transculturelle) permet en effet de déconstruire les mythes autour de l'adoption puisqu'elle



Sophie Marley-Regley (à gauche) et le Docteur Granclerc (à droite) lors de leur intervention

permet d'élaborer plusieurs points de vue et questionnements autour d'une même représentation. Les intervenantes sont revenues sur la nécessité de prendre en compte les affiliations culturelles ; les manières de penser ; les expériences migratoires ; les métissages et l'enfant comme un être culturel, pour accompagner efficacement les familles.

En reprenant la citation de Georges Devreux : « Pour comprendre l'autre, il faut être bien dans sa propre culture et en connaître les préjugés », Sophie Marley-Regley a expliqué au public du séminaire de l'AFA, que parler de la culture de l'autre, c'est reconnaître que nous sommes nous-mêmes construits à partir d'une culture où nous sommes humanisés et individualisés. L'intervenante a par ailleurs proposé une définition de la notion de culture, qui serait constitué des différents besoins universels des êtres humains : la langue pour communiquer ; la cuisine pour s'alimenter ; la manière de s'alimenter ; le rapport au corps et la manière de l'habiller pour protéger son corps ; l'art en général comme pulsion créatrice ; la médecine ou la manière de prendre soin (rites et rituels). Finalement, dans l'adoption et dans les consultations de la Maison de Solenn, ces éléments de passage d'une culture à l'autre invitent au décentrage et se révèlent importants. La clinique transculturelle invite à réfléchir et à prendre en compte sa propre représentation de sa culture par rapport aux représentations qui vont traverser les familles.

L'objectif du séminaire étant de revenir sur certaines idées reçues et tenter de les déconstruire, le Docteur Garnier, médecin à l'AFA, s'est proposé d'aborder la question des dossiers des enfants qui sont transmis par les partenaires et notamment sur les données médicales qu'ils contiennent.

Il a été précisé que dans l'expérience de l'AFA ces dernières années, on observe une grande stabilité du pourcentage d'Enfants à Besoins Spécifiques toutes catégories confondues : environ 80%. Pourtant, l'article 16-1-a de la Convention de La Haye stipule que l'Autorité centrale de l'état d'origine de l'enfant doit « établir un rapport contenant des renseignements sur l'identité de l'enfant, [...] son passé médical et celui de sa famille, ainsi que sur ses besoins particulier ». Il semble alors essentiel de questionner les Rapports Relatifs à l'Enfant (RRE) reçus par les pays d'origine, afin de statuer sur la fiabilité des éléments transmis. Après un tour d'horizon des RRE délivrés par pays, le Docteur Garnier a d'une part constaté les efforts mis en œuvre par les pays signataires de la CLH pour produire des RRE pertinent, mais il a d'autre part constaté la quasi absence d'études menées en France sur le devenir des enfants adoptés à l'international, qui pourraient conforter sur le long terme la fiabilité ou non des données transmises dans les RRE. En revenant sur son expérience de médecin au sein de l'AFA, le Docteur Garnier a expliqué qu'un certain nombre de candidats à l'adoption portent encore des croyances et des idées reçues sur l'adoption et ne prennent pas en considération certains piliers fondamentaux de la prévention des difficultés à la parentalité adoptive, malgré leur parcours de préparation. Le Docteur Garnier a rappelé que l'accompagnement des familles est au cœur des missions des professionnels et qu'il s'agit alors de se mettre à la place de ces familles et de respecter leur temporalité dans ce cheminement singulier : le message ne peut en effet être entendu qu'à partir du moment où les adoptants sont prêts à recevoir l'information.

Le Docteur Damien Bodet, parent adoptant et pédiatre, a partagé la première idée reçue qui l'a traversé en tant que parent adoptant, commune à beaucoup de parents selon lui : celle de la facilité des parcours d'adoption, à travers une vision « idéalisée et naïve ».

Cette représentation selon laquelle les parents peuvent être un support de résilience avec de l'amour et que tous les enfants ont des capacités de résilience sans limite a été à déconstruire. Le Docteur Bodet a également évoqué les mythes profonds concernant l'origine ethnique des enfants que l'environnement peut renvoyer, et la violence que cette confrontation suscite. L'expérience personnelle du Docteur Bodet l'a par ailleurs conduit à reprendre les consultations adoption du CHU de Caen. Dans le cadre de son activité, le Docteur Bodet reçoit les parents adoptants en consultation pré-adoptive majoritairement et fait le constat de la qualité de la préparation de la plupart des familles rencontrées qui témoignent d'une réflexion poussée. Selon lui, le cheminement vers l'apparement et le temps indu sert à déconstruire les représentations idéalisées de l'adoption.



Le Docteur Bodet (à gauche) et le Docteur Garnier (à droite) lors de leurs interventions

4. Adoptés ; l'origine de l'histoire

Hélène Jayet, artiste plasticienne et photographe, est née sous le secret en 1977 de « parents non-dé-nommés », et a été adoptée par des parents qui ont « nourri ses origines ».

En contactant l'organisme en charge de son adoption pour accéder à son dossier, Hélène Jayet découvre son « vrai nom », la cause de son abandon et la nationalité de son père biologique. Pour elle, la découverte de son dossier d'adoption est un choc. De là lui est apparu une question cruciale qui la guidera dans son projet artistique, Adoptés, l'origine de l'histoire, présenté dans le cadre du séminaire de l'AFA : « Est-il possible d'être heureux avec son histoire ? ». Les œuvres qu'elle a présentées, des planches mêlant photographies et texte, illustrent chacune une rencontre avec une personne adoptée. Ces rencontres cherchaient à questionner la possibilité d'être heureux tout en ayant été adopté. N'ayant trouvé que peu ou pas de témoignages dans des publications sur l'adoption, Hélène Jayet a fait le choix de les chercher elle-même.



DES MATINALES THÉMATIQUES VARIÉES, POUR UNE RÉFLEXION CONTINUE ET UN PARTAGE DE CONNAISSANCES

En 2022, l'Agence a proposé à ses agents et collaborateurs au sein des conseils départementaux **quatre Matinales dédiées au partage d'information pour nourrir les réflexions et pratiques professionnelles**, découpées en deux temps : une heure de présentation du ou des intervenants, suivie d'une heure d'échanges et de débats entre les intervenants et participants. Ces réunions, riches en discussions et permettant le partage d'informations entre les départements, ont réuni en 2022 **153 participants** et ont permis de mettre en lumière diverses thématiques et intervenants, parmi lesquels l'association RAÏF (Reconnaissances des Adoptions Illégales et Illicites en France) avec l'intervention des deux fondateurs, venue présenter son histoire et son engagement; le Docteur Assa Niakate-Tall venue présenter les maladies de l'hémo-globine ; la cheffe de service adoption des Yvelines venue échanger sur les enjeux et la pratique de l'adoption simple – particulièrement appréciée des correspondants départementaux avec 50 professionnels inscrits ; et l'association Faire Famille venue présenter son dispositif d'aide et d'accompagnement à la parentalité.

4

GESTION ET BUDGET

partie IV

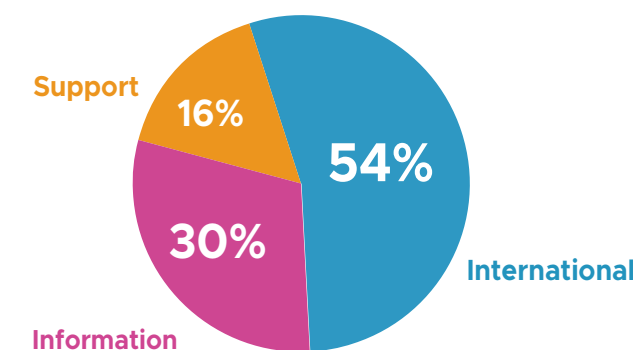
L'ÉQUIPE DE L'AFA

Au 31 décembre 2022, les effectifs de l'AFA sont de 40 agents dont 6 à l'étranger.

Malgré de nombreux mouvements (10 départs, 10 arrivées), on relève une diminution des ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) : 31,3 en 2022 contre 33,3 en 2021 due à des vacances de postes durant plusieurs mois au sein de l'AFA et à des difficultés de recrutement.

Les effectifs représentent 31,3 ETP (Equivalent Temps Plein) également.

Répartition du personnel (ETP) par service



1. Service Information et Accompagnement

Placé sous la responsabilité d'une cheffe de service, recrutée en février 2021, le service est constitué du Pôle santé et du Pôle Information et Conseil.

La composition de l'équipe du Pôle santé n'a pas changé en 2022. L'équipe est toujours composée de deux psychologues à temps partiel et d'un médecin omnipraticien également à temps partiel. L'équipe bénéficie par ailleurs du soutien d'un pédiatre de l'Hôpital Necker en charge des Consultations Adoption. Une des psychologues a très légèrement augmenté son temps de travail (+20%) en 2022.

Le Pôle Information et Conseil est composé d'une coordinatrice, de trois conseillères spécialisées (EBS, post-adoption, animation du réseau des départements), dont l'une mise à disposition par le ministère de la Justice, et d'une assistante. **Plusieurs mois de vacance de poste ont été observés en 2022 sur un poste de conseillère et celui de chef de service.**

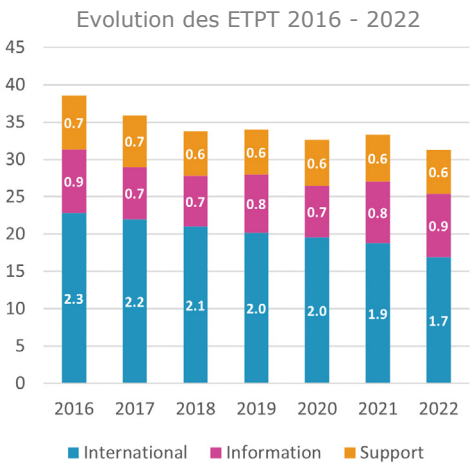
2. Service Information et Accompagnement

Ce dernier est composé d'une cheffe de service, de sept rédacteurs et de trois assistants, répartis au sein de quatre pôles géographiques (Europe, Asie, Afrique et Caraïbes et Amérique). **Le taux d'occupation des postes au siège a été plus faible en 2022 qu'en 2021, du fait de quelques mois de vacance sur des départs et des changements internes dans l'équipe. Néanmoins, Au 31 décembre 2022, tous les postes sont pourvus.**

L'Agence emploie par ailleurs douze agents à l'étranger (6 ETP, salariés de droit local) répartis dans 6 pays d'origine : Pérou, Burkina Faso, Madagascar, Russie, Vietnam. Suite à une analyse juridique relative au droit du travail, la nature des contrats des représentantes de l'AFA au Burkina Faso et en Colombie a changé. Elles disposent dorénavant d'un contrat de prestation de service en lieu et place d'un contrat de travail. En outre, en 2022, plusieurs contrats de coordonnateurs en Russie ont été placés en congé sans solde au regard des suspensions successives des adoptions en Russie. Cette implantation sera travaillée particulièrement en 2023 pour l'adapter au contexte qui perdure.

3. Services supports : service administratif et agence comptable

Le service support a considérablement souffert puisque dès le milieu de l'année 2022, l'intégralité du service budgétaire (chef de service en juin, adjoint au service budgétaire en novembre et assistant de gestion en octobre) a démissionné durant l'année. C'est seulement mi-décembre, que le recrutement d'un agent budgétaire et financier a pu avoir lieu.



L'équipe de l'Agence Comptable a aussi été bouleversée : l'adjoint de l'agent comptable a quitté ses fonctions au 31 décembre 2022 peu avant l'agent comptable en février 2023.

BILAN DE GESTION

1. Budget et résultat

Le budget initial de l'AFA avait été validé par le Conseil d'administration du 04 novembre 2021 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée générale du 09 décembre 2021. Il s'élevait à 2.264.500 euros en recettes, 2.334.000 euros en Autorisation d'Engagements (AE) et 2.508.000 euros en Crédits de Paiement (CP) pour les dépenses.

Construit sur l'hypothèse d'une reprise de l'activité, il prévoyait le financement d'une partie des activités et des projets par prélèvement sur le fonds de roulement, dans une logique de réduction de ce dernier et donc un résultat déficitaire conséquent. Mais du fait de la persistance de la crise sanitaire, la reprise des activités d'intermédiation a été plus faible que prévue. Comme en 2021, certaines activités ont dû être annulées ou reportées et la mise en œuvre des projets plus lente que prévu, notamment le projet de refonte de l'applicatif métier.

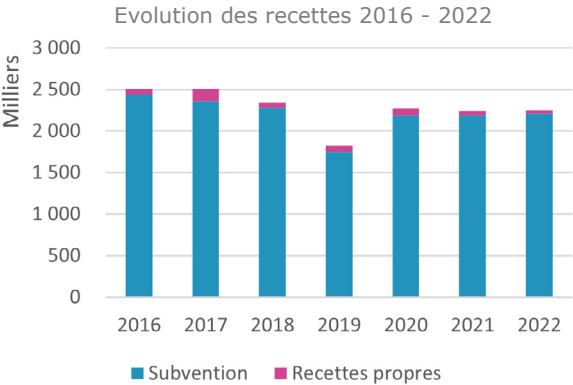
Un budget rectificatif a été validé par le Conseil d'administration le 6 décembre 2022 pour tenir compte des de la reprogrammation de certaines dépenses.

Au final, l'AFA présente en fin d'année des dépenses légèrement inférieures aux dernières prévisions et un résultat budgétaire bénéficiaire de 25.095 euros.

2. Recettes

Etat des recettes et comparatif 2021 - 2022

	Exécution 2021	BR 2022	Exécution 2022	Évolution 2021/2022
Subvention pour charge de service public	2 184 405	2 184 500	2 206 896	1%
Recette propres : intermédiation	47 323	45 000	42 027	-11%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	7 922	22 396		-1%
Total	2 239 745	2 251 896	2 239 745	-1.6%



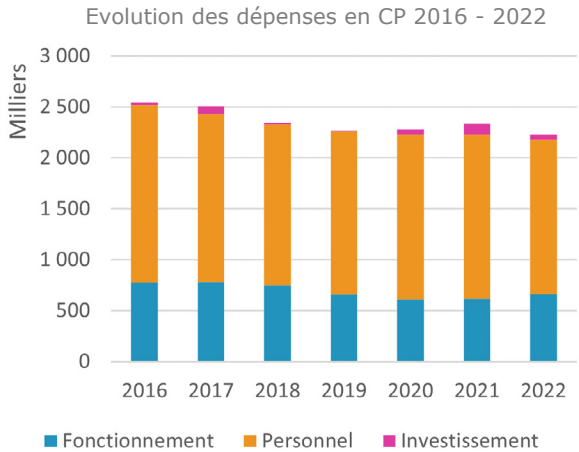
Malgré une diminution importante des recettes propres, les recettes sont restées stables, du fait de la part prépondérante de la subvention, maintenue au même niveau qu'en 2021 par la DGCS, ainsi que la participation nouvelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères sur des projets spécifiques.

L'activité d'intermédiation n'a toujours pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise et la baisse des recettes d'intermédiation entre 2021 et 2022 s'explique principalement par la faible activité avec la Chine.

3. Dépenses

Etat des dépenses en AE et en CP 2022

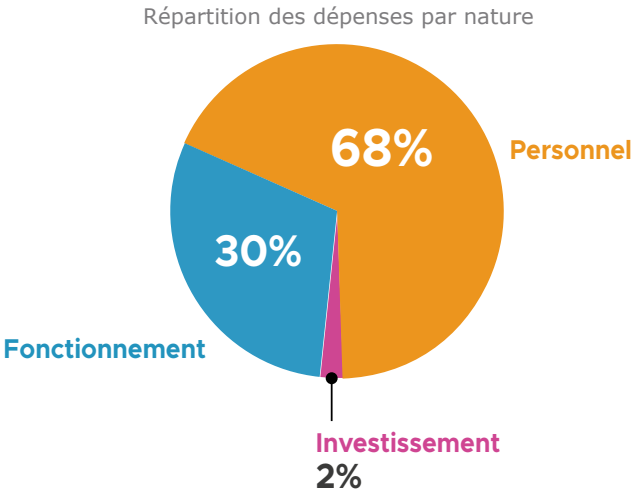
	Autorisations d'engagement (AE)			Crédits de paiement (CP)		
	Budget	Exécution	%	Budget	Exécution	%
Personnel	1 540 000	1 510 911	98	1 440 000	1 510 911	98
Fonctionnement	827 454	505 999	61	826 529	665 728	80
Investissement	46 494	18 637	40	47 189	47 189	100
Total	2 413 948	2 035 547	84	2 446 000	2 332 574	92



Les dépenses de personnel ont légèrement diminué en 2022 ainsi que les dépenses de fonctionnement qui ont été moins élevées que celles prévues dans le budget rectificatif. Cela tient à un niveau d'activité qui est resté bas durant le dernier quadrimestre, avec la suspension de certains pays, mais également au projet de refonte de l'applicatif métier qui a pris du retard dans son développement, dont les paiements sont donc reportés en 2023.

Le programme d'investissement de 2022 prévoyait une prestation d'aide à la maîtrise d'ouvrages (AMO) pour le projet de refonte de l'outil informatique en plus des achats d'équipement et du remplacement récurrent du matériel en fin de vie.

La situation financière est saine et la soutenabilité budgétaire n'appelle pas de remarque particulière ; le fonds de roulement reste à un niveau élevé permettant son transfert vers le GIP France Enfance protégée et la poursuite des projets et de l'activité en 2023.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Agence Française de l'Adoption

63 bis boulevard Bessières
75017 Paris

+33 1 44 78 61 40

www.agence-adoption.fr